

Document d'analyse 01

FR

Actions de l'UE en faveur des stages pour les jeunes



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

2024

Table des matières

	Points
Synthèse	I - VI
Introduction	01 - 08
Les stages: une formation par le travail	01 - 03
Le cadre stratégique de l'UE en faveur des stages	04 - 07
Soutien financier de l'UE en faveur des stages	08
Étendue et approche de l'analyse	09 - 15
Être stagiaire dans l'UE	16 - 39
Les stages sont devenus un point d'entrée important sur le marché du travail	17 - 23
La définition du stage varie d'un État membre à l'autre	24 - 27
La qualité des stages: une préoccupation majeure	28 - 39
La qualité des stages est associée à des résultats positifs en matière d'emploi	28 - 31
La recommandation du Conseil de 2014 fixe les exigences minimales pour des stages de qualité, mais la mise en œuvre varie d'un État membre à l'autre	32 - 34
Les stagiaires ne bénéficient pas tous d'un stage de qualité	35
Environ 60 % des stages prévoient une indemnisation et l'accès à la protection sociale	36 - 39
Soutien en faveur des stages relevant des Fonds de l'UE	40 - 75
Les stages financés par le FSE/l'IEJ ou le FSE+ sont principalement des mesures PAMT à l'appui de la garantie pour la jeunesse	41 - 50
Données lacunaires sur les stages financés par la facilité pour la reprise et la résilience	51 - 52
Les stages financés par Erasmus+ sont principalement des stages transfrontaliers destinés aux étudiants de l'enseignement supérieur	53 - 58

Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale soutient directement et indirectement les stages	59 - 61
Stages au sein des institutions de l'UE	62 - 75
Observations finales: enjeux et perspectives	76 - 84
Annexes	
Annexe I – Collecte des données utilisées pour l'analyse	
Annexe II – Programmes de stages dans les institutions et organes de l'UE	
Sigles, acronymes et abréviations	
Glossaire	
Équipe de la Cour des comptes européenne	

Synthèse

I Un stage est une période de pratique professionnelle limitée dans le temps, qui comporte également une dimension de formation. Elle peut faciliter la transition des jeunes vers le monde du travail en permettant aux stagiaires d'acquérir une précieuse expérience professionnelle sur le terrain. Ces dernières années, les stages sont devenus, pour les jeunes, un important point d'entrée sur le marché du travail. Dans l'UE, la proportion de jeunes effectuant un stage avant d'occuper un emploi à part entière a considérablement augmenté ces 10 dernières années. Il n'existe pas de données officielles sur le nombre total de stages effectués dans l'UE. D'après nos estimations approximatives, quelque 3,7 millions de jeunes dans l'UE effectuent chaque année des stages, qui constituent leur première expérience professionnelle.

II Ce document n'est pas un rapport d'audit, mais un document d'analyse reposant essentiellement sur des informations publiques, mais également sur des informations collectées spécialement à cet effet ainsi que sur de précédents travaux d'audit. Son objectif est de fournir aux parties prenantes et au grand public une source d'information objective et utile dans la perspective de l'actuelle mise à jour du cadre stratégique de l'UE pour les stages. Nous offrons ainsi une vue d'ensemble des actions de l'UE en faveur des stages pour les jeunes et recensons les principaux défis et perspectives.

III Les cadres législatifs en la matière varient considérablement d'un État membre à un autre, et 16 des 27 États membres ne disposent pas d'une définition juridique du «stage». Alors que l'UE s'est attelée dès 2013 à l'élaboration d'un cadre politique pour les stages, la recommandation non contraignante du Conseil de 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages ne précise pas si, et dans quelles conditions, les stagiaires peuvent être considérés comme des travailleurs. Jusqu'à présent, même si les États membres reconnaissent que des stages de qualité pourraient permettre d'améliorer l'accès des jeunes à l'emploi, tous n'ont pas aligné leurs cadres juridiques sur cette recommandation.

IV La question de la rémunération ne fait pas partie des caractéristiques influençant la qualité d'un stage mentionnées dans la recommandation du Conseil, dont l'actualisation est en cours au moment de la parution du présent document. La nécessité d'indemniser les stagiaires est le point d'achoppement lorsqu'il s'agit de déterminer les caractéristiques essentielles d'un stage de bonne qualité. Des enquêtes récentes indiquent qu'un tiers environ des stagiaires sur le marché du travail ne sont pas rémunérés. Cela pourrait avoir une incidence sur l'égalité d'accès aux stages et ainsi entraver l'entrée des jeunes défavorisés sur le marché du travail.

V Le budget de l'UE prévoit un soutien financier pour les stages dans le cadre de différents programmes et mesures. Toutefois, il n'existe aucune information sur les montants spécifiques alloués ni sur le nombre exact de stagiaires bénéficiant de ce soutien:

- le Fonds social européen et l'initiative pour l'emploi des jeunes soutiennent principalement les jeunes défavorisés dans les États membres, grâce à des stages relevant de politiques actives du marché du travail. Il n'existe pas de chiffres exacts indiquant quelle proportion de l'enveloppe de 1,53 milliard d'euros allouée chaque année à l'intégration des jeunes sur le marché du travail est réellement consacrée aux stages. Nous estimons qu'au moins 270 000 jeunes participent chaque année à ces stages financés par l'UE;
- les Fonds gérés directement par la Commission, tels qu'Erasmus+ et le programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale, financent principalement des stages transfrontaliers. En moyenne, au cours de la période 2014-2020, le financement annuel de ces mesures par l'UE s'est élevé à quelque 146 millions d'euros. Nous estimons à environ 90 000 le nombre de jeunes ayant participé chaque année à ce type de stages financés par l'UE;
- les institutions et organes de l'UE concernés par le présent document d'analyse accueillent chaque année environ 4 700 stagiaires rémunérés, financés sur leur budget administratif, pour un coût total d'environ 30 millions d'euros. Ces stages offrent aux jeunes l'occasion de se familiariser avec les objectifs des processus et politiques d'intégration de l'UE.

VI Il est important de veiller à ce que les stages aident réellement les jeunes à s'intégrer sur le marché du travail et à ce que ces derniers en tirent pleinement parti en effectuant des stages de bonne qualité sans se substituer pour autant aux travailleurs réguliers. Nous avons recensé, en matière de stages, les défis et perspectives ci-après, qui pourraient être pris en considération lors de la prochaine révision de la recommandation du Conseil de 2014:

- les définitions du stage sont variables, et le concept manque globalement de clarté;
- le nombre de données fiables concernant les stages est limité, ce qui empêche l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles;
- l'application de la recommandation du Conseil de 2014 relative à la qualité des stages dans les États membres est incohérente;
- les possibilités de stage et leur accessibilité varient en fonction du milieu social des jeunes concernés.

Introduction

Les stages: une formation par le travail

01 Il n'existe pas de définition unique du stage. L'*encadré 1* présente les définitions utilisées par l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Union européenne.

Encadré 1

Définitions du stage

- Selon l'OIT, le stage est une *courte période de travail* dans une entreprise, un organisme public ou une organisation à but non lucratif, au cours de laquelle une personne *reçoit une formation et acquiert une expérience* dans un domaine spécifique, avant d'*occuper un emploi à part entière*¹.
- Dans la recommandation du Conseil de 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages, ces derniers sont définis comme étant une *période de pratique professionnelle limitée dans le temps*, rémunérée ou non, comportant une *dimension pédagogique et une dimension de formation*, entreprise afin de permettre au stagiaire d'*acquérir une expérience pratique et professionnelle* en vue d'*améliorer l'employabilité et de faciliter la transition vers un emploi régulier*².

02 Ces définitions ont quatre éléments communs. Les stages:

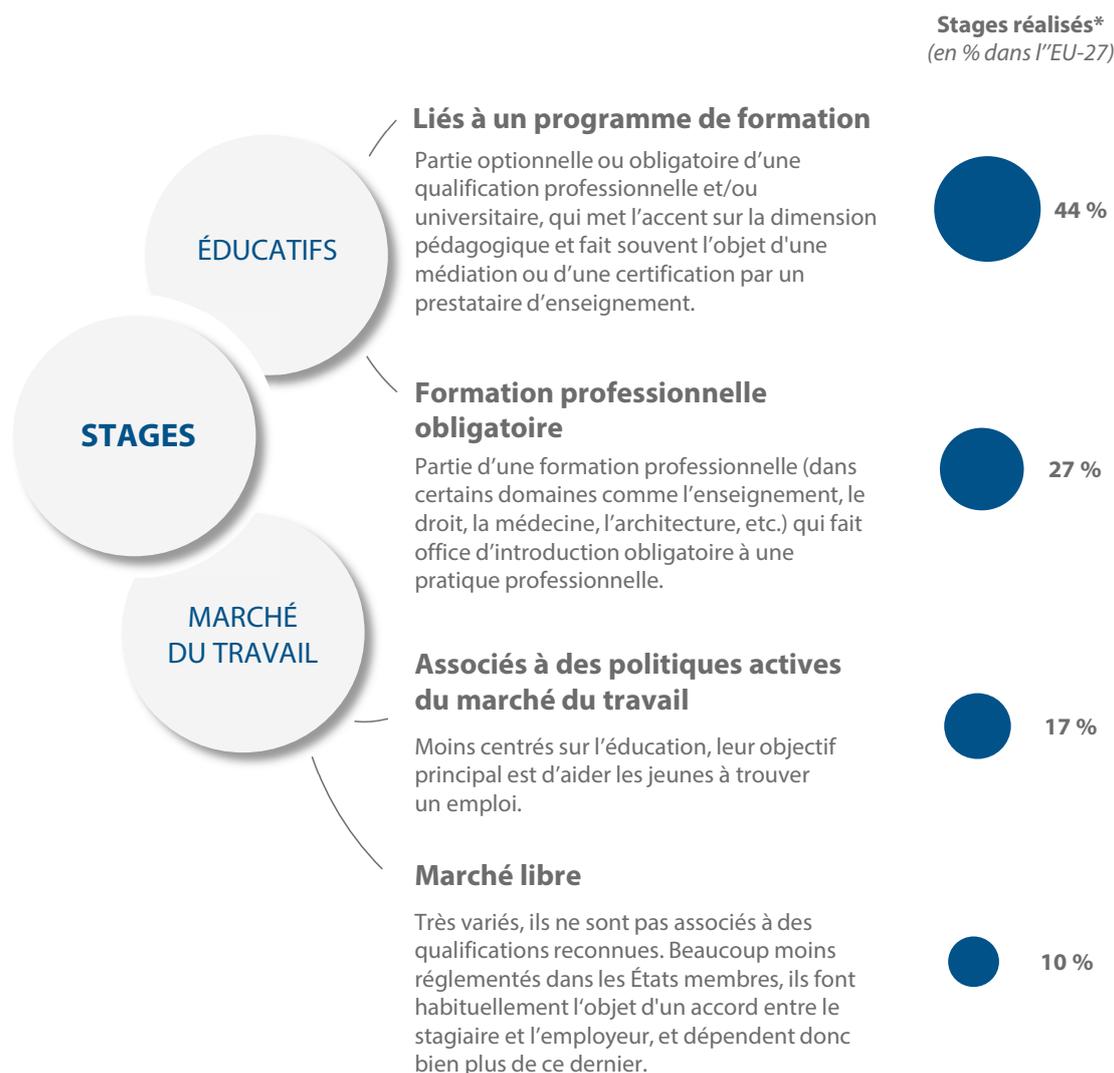
- se déroulent sur une courte période;
- sont une forme de pratique professionnelle;
- offrent une formation et une expérience professionnelle;
- devraient faciliter la recherche d'un emploi à part entière.

¹ *Developing quality traineeships for young people*, OIT 2017, p. 9.

² Recommandation du Conseil du 10 mars 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages, 2014/C 88/01 considérant 27.

03 Il existe deux grandes **catégories** de stages: les stages éducatifs et les stages sur le marché du travail. Pour ces derniers, il convient de faire la distinction entre les stages associés à des politiques actives du marché du travail (ci-après «stages PAMT») et les stages sur le marché libre (voir *figure 1*). Les stages éducatifs représentent 71 % du nombre total de stages. Une répartition similaire avait été observée en 2013.

Figure 1 – Les types de stages et leur prévalence dans l’UE



Remarque: 2 % des personnes ayant répondu à l’enquête ne savaient pas quel type de stage elles avaient effectué.

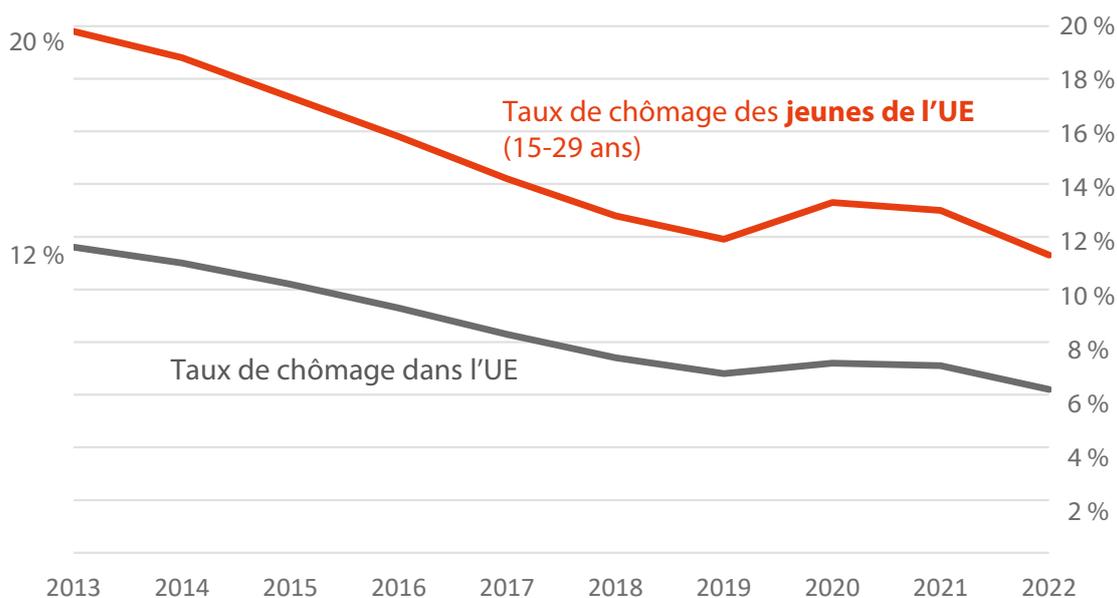
Source: Cour des comptes européenne, sur la base d’une étude de la Commission de 2012 (*Study on comprehensive overview of traineeship arrangements in Member States*) et sur celle de l’Eurobaromètre 2023.

Le cadre stratégique de l'UE en faveur des stages

04 Conformément aux dispositions du [traité](#)³, la politique sociale, l'emploi et l'éducation dans l'UE relèvent de la responsabilité et des compétences des États membres. Le rôle de l'UE est de soutenir, de coordonner et de compléter l'action de ces derniers. En matière de politique sociale, l'UE peut remplir son rôle en adoptant des directives⁴.

05 En temps de crise, les jeunes sont souvent davantage touchés par le chômage. La [figure 2](#) montre que, depuis 2013, le taux de chômage des jeunes dans l'EU-27 a dépassé de 5,1 à 8,2 points de pourcentage le taux de chômage total, atteignant 11,3 % en 2022 contre 6,2 % pour l'ensemble de la population.

Figure 2 – Taux de chômage des jeunes par rapport au chômage total, 2013-2022



Source: Cour des comptes européenne, sur la base des données d'Eurostat, [yth_empl_110] et [une_rt_a], extraites le 8 juin 2023.

³ [Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#), articles 145 à 165.

⁴ Article 153, paragraphe 2, point b), du [traité sur le fonctionnement de l'Union européenne](#).

06 Dans une [recommandation de 2013](#), le Conseil a proposé que la Commission et les États membres mettent en place la [garantie pour la jeunesse](#) de l'UE. Dans ce cadre, les États membres se sont engagés à veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel. Pour limiter l'augmentation du taux de chômage des jeunes provoquée par la pandémie de COVID-19, le Conseil a adopté, en octobre 2020, une [garantie renforcée pour la jeunesse](#), étendant ainsi le groupe cible à toutes les personnes de moins de 30 ans.

07 L'UE a pris ces dernières années un certain nombre d'initiatives stratégiques et de mesures législatives concernant les stages (voir la chronologie au [tableau 1](#)). La recommandation du Conseil de 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages portait spécifiquement sur ces derniers, et son actualisation est en cours au moment de la parution du présent document.

Tableau 1 – Initiatives stratégiques et législation de l'UE en matière de stages

2023	<ul style="list-style-type: none"> → Évaluation du cadre de qualité pour les stages → Résolution du Parlement européen du 14 juin 2023 contenant des recommandations à la Commission sur des stages de qualité dans l'Union → Réponse de la Commission à la résolution du Parlement européen et consultation des partenaires sociaux (article 154 du TFUE)
2022	<ul style="list-style-type: none"> → Directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne
2021	<ul style="list-style-type: none"> → Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux, annonçant la révision de la recommandation du Conseil de 2014
2020	<ul style="list-style-type: none"> → La Commission adopte le paquet «Soutenir l'emploi des jeunes: un pont vers l'emploi pour la prochaine génération» → Résolution du Parlement européen du 8 octobre 2020 sur la garantie pour la jeunesse invitant la Commission à réexaminer la recommandation du Conseil de 2014 → Recommandation du Conseil du 30 octobre 2020 relative à «Un pont vers l'emploi – Renforcer la garantie pour la jeunesse»
2019	<ul style="list-style-type: none"> → Directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne

- Recommandation du Conseil du 8 novembre 2019 relative à l'accès des travailleurs salariés et non salariés à la protection sociale (2019/C 387/01)
- 2018 → Résolution du Parlement européen du 18 janvier 2018 sur la **mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes dans les États membres**
- 2017 → Résolution du Parlement européen du 19 janvier 2017 sur un **socle européen des droits sociaux**
- 2014 → Recommandation du Conseil du 10 mars 2014 relative à un **cadre de qualité pour les stages**
- 2013 → Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une **garantie pour la jeunesse**

Source: Cour des comptes européenne.

Soutien financier de l'UE en faveur des stages

08 Il existe cinq sources potentielles de soutien financier de l'UE pour les stages:

- les fonds de la politique de cohésion prévoient un financement pour l'intégration des jeunes sur le marché du travail, notamment par l'intermédiaire de l'**initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)** (destinée en particulier aux jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET)), et du **Fonds social européen (FSE)** au cours de la période 2014-2020. Pour la période 2021-2027, le **FSE+**, qui comprend l'IEJ, continue de fournir des financements;
- la **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)** fournit des fonds supplémentaires pour lutter contre le chômage des jeunes;
- **Erasmus+** est le programme de l'UE qui soutient l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports en Europe en offrant des possibilités d'étudier, de se former, d'acquérir de l'expérience ou de participer à des activités de volontariat à l'étranger;
- le **programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI)** a permis de financer le réseau européen de coopération des services de l'emploi (EURES) et de soutenir les programmes de mobilité qui encouragent les stages transfrontaliers rémunérés;
- chaque organe et **institution de l'UE** propose ses propres **programmes de stage**, financés sur les **dépenses administratives** du budget de l'UE.

Étendue et approche de l'analyse

09 Notre analyse porte sur la manière dont l'UE soutient les stages pour aider les jeunes à intégrer le marché du travail. Ce document n'est pas un rapport d'audit, mais un document d'analyse reposant essentiellement sur des informations publiques, mais également sur des informations collectées spécialement à cet effet ainsi que sur de précédents travaux d'audit. Son objectif est de fournir aux parties prenantes et au grand public une source d'information objective et utile dans la perspective de la mise à jour, actuellement en cours (voir **07** et **tableau 1**), de la recommandation du Conseil de 2014. Nous offrons ainsi une vue d'ensemble des actions – et des financements – de l'UE en faveur des stages pour les jeunes, et recensons les principaux défis et perspectives.

10 Notre document d'analyse couvre la période allant de 2013, soit l'année de l'entrée en vigueur de la garantie pour la jeunesse, à la mi-2023. Nous avons examiné en particulier:

- l'évolution du nombre de stages;
- les définitions du stage;
- la qualité des stages et la manière dont ce concept est appliqué dans les États membres;
- l'allocation des fonds de l'UE aux stages et leur utilisation.

11 Dans notre document d'analyse, nous faisons principalement référence aux stages PAMT et aux stages sur le marché libre, car ces stages étaient couverts par la recommandation du Conseil de 2014, dont l'actualisation est en cours au moment de la parution du présent document. Lorsque les informations présentées dans notre document couvrent d'autres types de stages, nous le précisons.

12 Nous nous sommes appuyés sur un large éventail de sources d'information, notamment des documents publiés par la Commission⁵, Eurofound (la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail), le Parlement européen et son service de recherche, le Conseil, des organisations internationales (par exemple, l'Organisation internationale du travail) et des organisations représentant les employeurs, les syndicats et les jeunes, ainsi que sur des publications universitaires. Par ailleurs, nous avons pris en considération nos propres rapports spéciaux sur le sujet: l'un sur la garantie pour la jeunesse et l'autre sur l'initiative pour l'emploi des jeunes⁶. Nous avons également consulté des experts dans ce domaine dans le cadre d'une réunion d'experts. Nous avons interrogé des représentants d'un certain nombre d'organisations au niveau de l'UE et avons plus particulièrement étudié deux États membres (la France et l'Irlande) afin de mieux comprendre leurs pratiques en matière de stages.

13 Les statistiques officielles ne reflètent pas correctement les données relatives aux stages. En particulier, Eurostat, l'office statistique de l'UE, ne recueille pas de données globales sur les stages auprès des États membres. Par conséquent, la quasi-totalité des données disponibles à propos des stages reposent sur des déclarations sur l'honneur et des enquêtes non représentatives qui, de surcroît, ne font pas de distinction entre les différents types de stages. Enfin, la tranche d'âge couverte n'est pas exactement la même d'une source de données à l'autre. Les données utilisées dans le cadre de la présente analyse proviennent des sources suivantes:

- deux enquêtes sur les stages (l'[Eurobaromètre Flash 2013](#) et l'[Eurobaromètre Flash 2023](#) (voir [annexe I](#))), qui couvrent les 18-35 ans;
- l'enquête réalisée en 2023 par Eurofound sur les conditions de vie et de travail dans l'UE et les pays voisins. À la suite de la demande que nous avons adressée aux fins de la présente analyse, cette édition de l'enquête, qui couvrait les 16-35 ans, comprenait des questions spécifiques sur les stages (voir l'[annexe I](#)).

⁵ La direction générale (DG) de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, et Eurostat.

⁶ [Rapport spécial 03/2015](#) et [Rapport spécial 05/2017](#).

14 En outre, nous avons réalisé notre propre enquête auprès des autorités de gestion du FSE/de l'IEJ dans les États membres afin d'obtenir des informations supplémentaires sur le soutien que ces Fonds avaient pu apporter aux projets concernant des stages et, le cas échéant, sur les modalités pratiques de ce soutien (voir [annexe I](#)).

15 Enfin, nous avons demandé des informations sur les stages au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil de l'Union européenne, à la Commission, à la Cour de justice de l'Union européenne, à la Banque centrale européenne et à la Cour des comptes européenne, ainsi qu'à deux organes consultatifs: le Comité économique et social européen et le Comité des régions.

Être stagiaire dans l'UE

16 Dans l'UE, de nombreux jeunes effectuent un stage avant d'accepter leur premier emploi. Nous avons examiné la pratique consistant à utiliser les stages comme point d'entrée sur le marché du travail et avons étudié la réglementation y afférente dans les 27 États membres. Nous nous sommes également penchés sur les éléments déterminants pour la bonne qualité d'un stage.

Les stages sont devenus un point d'entrée important sur le marché du travail

17 Les stages peuvent faciliter la transition vers le monde du travail en permettant aux stagiaires d'acquérir une précieuse expérience professionnelle sur le terrain⁷. Lorsqu'ils cherchent à pourvoir des postes de premier échelon, les employeurs se tournent souvent vers des jeunes qui ont déjà un ou plusieurs stages à leur actif⁸. Dans le même temps, les stages peuvent permettre aux employeurs de créer une image de marque positive sur un marché du travail qui est de plus en plus axé sur le recrutement de travailleurs qualifiés. En 2013, 72 % des petites et moyennes entreprises déclaraient que la principale raison pour laquelle elles proposaient des stages était la possibilité que cela leur offrait d'entrer en contact avec de potentiels futurs salariés⁹.

18 Les points ci-après donnent une vue d'ensemble des stages dans l'UE. Les données sont fondées sur les enquêtes Eurobaromètre de 2013 et 2023 et sur l'enquête réalisée en 2023 par Eurofound sur les conditions de vie et de travail en Europe. Ces enquêtes ne sont pas représentatives, reposent sur des déclarations sur l'honneur et doivent donc être interprétées avec prudence (pour de plus amples informations, voir l'[annexe I](#)).

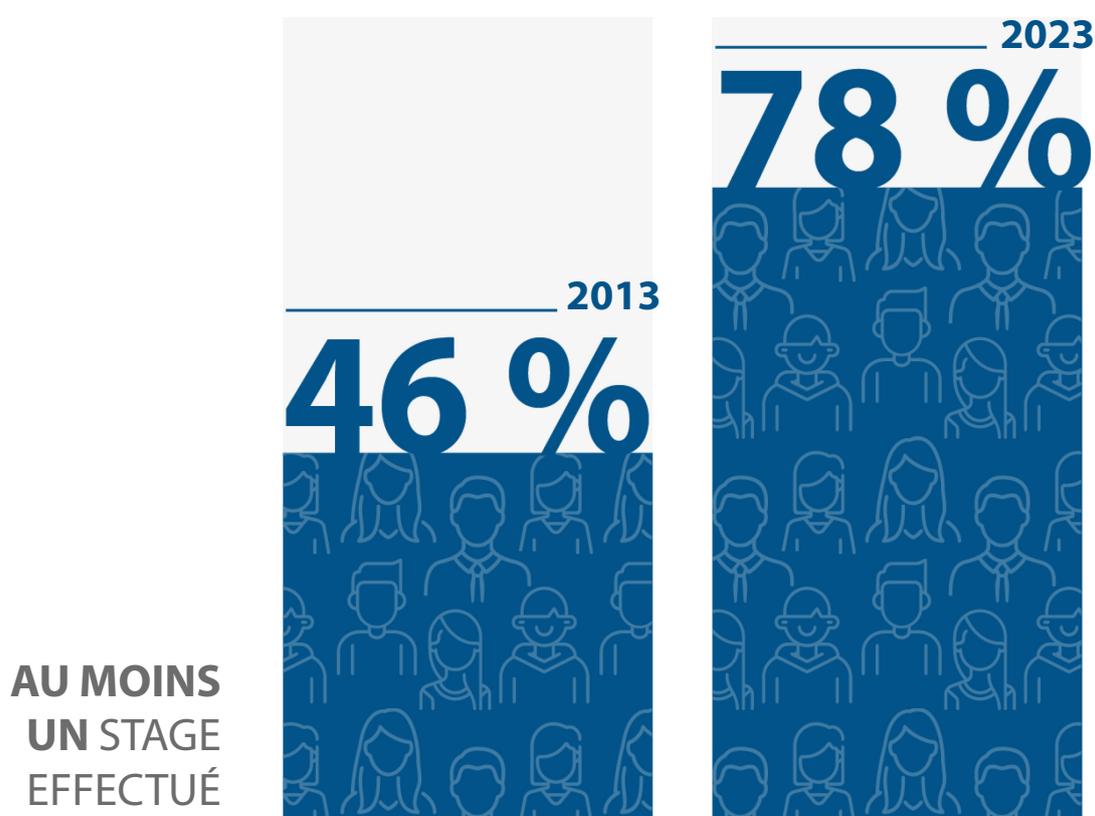
⁷ Tel qu'indiqué dans le document *Traineeships under the Youth Guarantee: Experience from the ground*, Commission européenne, 2018.

⁸ Document de prise de position intitulé *European Youth Forum's demands of the review of the Quality Framework on Traineeships*, European Youth Forum, 31 mai 2022, p. 2; N. O'Higgins et L. Pinedo Caro, «What makes for a 'good' internship?», publié dans *Internships, Employability and the Search for decent work experience*, OIT, 2021, tableau 3.1.

⁹ Document COM(2013) 857 final, p. 4.

19 Les réponses de l’Eurobaromètre indiquent que la proportion de jeunes ayant participé à un stage, de quelque type que ce soit, dans l’UE a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années: en 2023, quatre jeunes sur cinq (78 %) en ont effectué au moins un, contre 46 % en 2013 (voir [figure 3](#)). Parmi les jeunes interrogés, 19 % ont déclaré que les stages avaient représenté leur première expérience professionnelle.

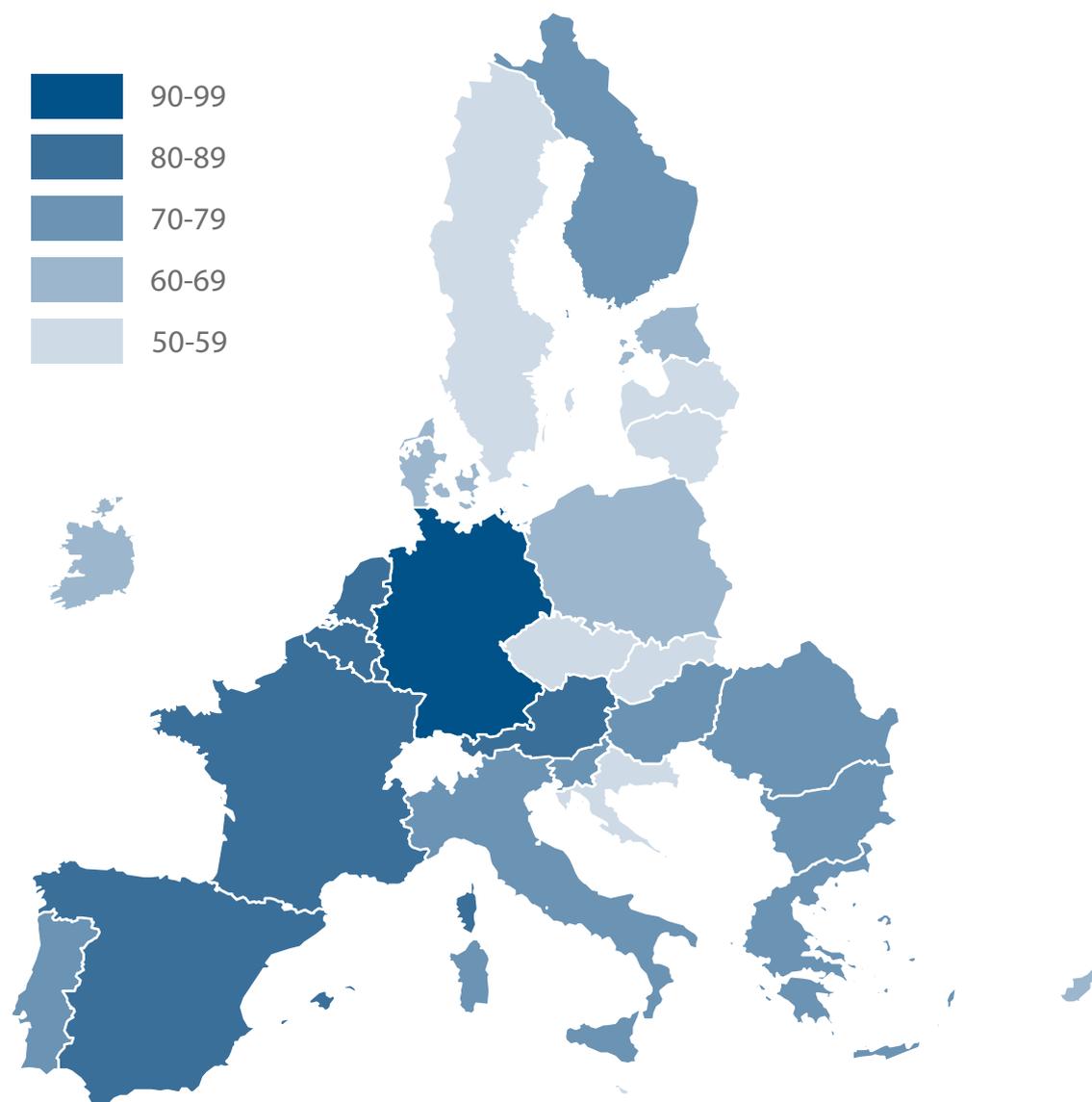
Figure 3 – Pourcentage de répondants (âgés de 18 à 35 ans) en 2013 et en 2023 ayant effectué au moins un stage, de quelque type que ce soit



Source: Eurobaromètre Flash 378/2013 et Eurobaromètre Flash 523/2023.

20 La proportion de répondants à l’Eurobaromètre de 2023 qui avaient effectué au moins un stage (de quelque type ou durée que ce soit) différait d’un État membre à l’autre: elle allait de 53 % en Suède et 54 % en Tchéquie et à Malte à 86 % aux Pays-Bas, 87 % en France et 90 % en Allemagne (voir [figure 4](#)).

Figure 4 – Pourcentage des répondants (âgés de 18 à 35 ans) ayant effectué au moins un stage, de quelque type que ce soit, ventilé par État membre, 2023



Source: Eurobaromètre Flash 523/2023.

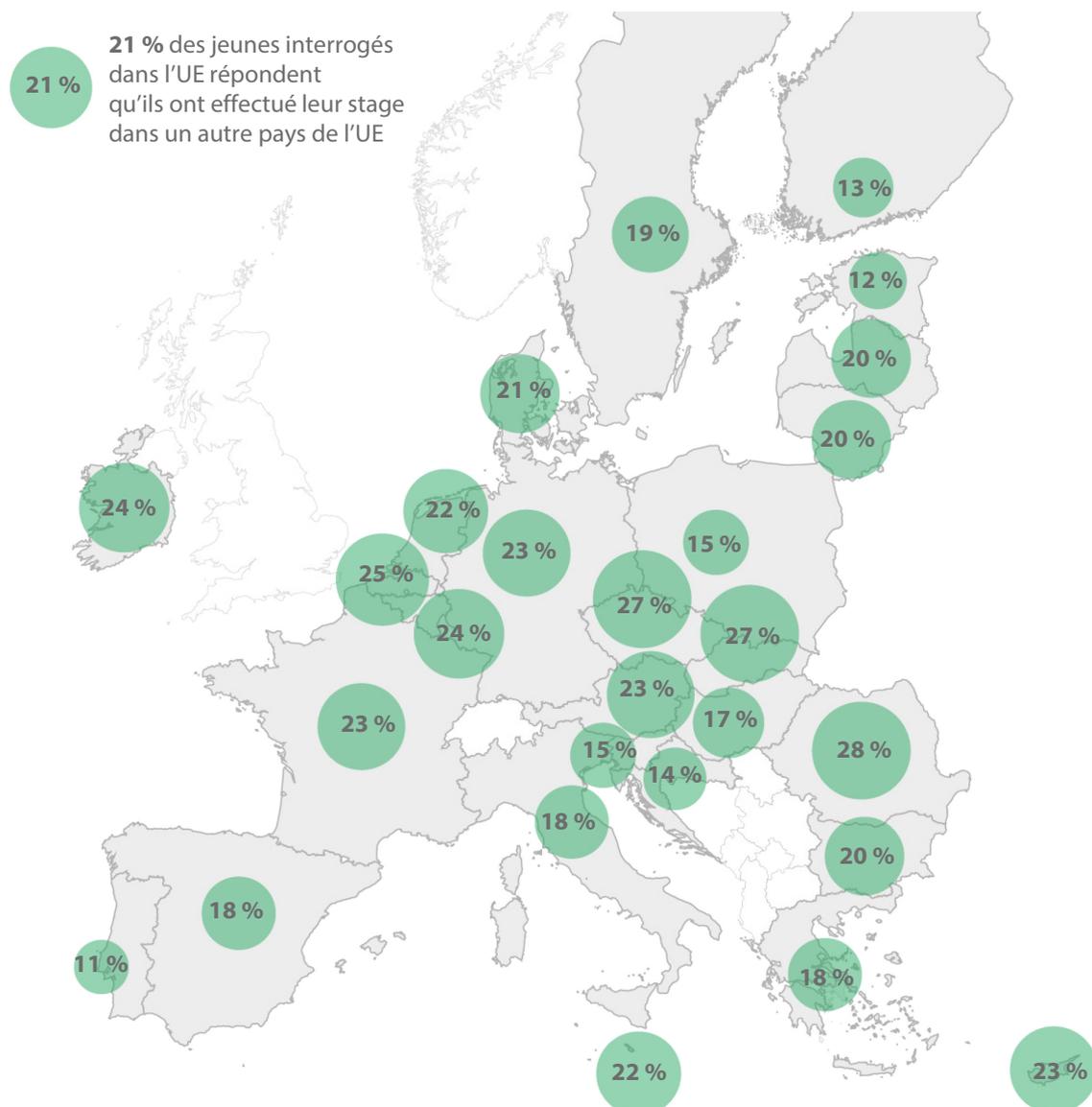
21 Plus de la moitié des répondants (52 %) ont déclaré avoir effectué plus d'un stage: 29 % avaient effectué deux stages et 23 % en avaient effectué trois ou plus. D'une manière générale, la comparaison des données des Eurobaromètre de 2013 et de 2023 indique que la réalisation d'un stage de quelque nature que ce soit est plus fréquente.

22 Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre total de stages effectués dans l'UE. Entre juillet 2022 et juin 2023, 19,6 millions de jeunes (âgés de 18 à 35 ans) de l'EU-27 occupaient leur emploi depuis trois mois au plus¹⁰. Sur la base des [données de l'enquête](#), nous estimons qu'environ 3,7 millions de jeunes effectuent chaque année un stage qui représente leur première expérience du monde du travail (voir [annexe I](#) pour le calcul).

23 La recommandation du Conseil de 2014 encourageait les stages transfrontaliers. Selon des données récentes, l'importance des stages transfrontaliers a augmenté ces dernières années. Selon l'Eurobaromètre de 2013, 9 % des personnes interrogées ayant effectué un ou plusieurs stages, de quelque type que ce soit, l'avaient fait à l'étranger. À titre de comparaison, dans l'Eurobaromètre de 2023, 21 % des personnes interrogées avaient effectué au moins un de leurs stages dans un autre État membre (voir [figure 5](#)).

¹⁰ Eurostat: enquête sur les forces de travail de l'UE (extraction ponctuelle à partir des microdonnées).

Figure 5 – Pourcentage des répondants à l’Eurobaromètre de 2023 ayant effectué un stage qui déclarent avoir effectué des stages transfrontaliers, tous types confondus



Source: Eurobaromètre Flash 523/2023.

La définition du stage varie d'un État membre à l'autre

24 Dans plus de la moitié des États membres de l'UE¹¹ (16 sur 27), il n'existe pas de définition légale ou conventionnelle de ce qui constitue un stage. Les définitions diffèrent d'un pays à l'autre. La définition utilisée dans la recommandation du Conseil de 2014 est de portée générale. Ainsi, bien qu'elle fasse référence à une période de pratique professionnelle limitée, dans la mesure où il s'agit d'une recommandation, elle ne précise pas si les stagiaires sont susceptibles d'être considérés comme des travailleurs et, dans l'affirmative, dans quelles conditions. Les implications sont importantes étant donné que la compétence de l'UE en matière de politique sociale se limite aux conditions de travail des **travailleurs**. Si les stagiaires sont considérés comme des travailleurs, ils sont protégés par la [législation de l'UE sur les droits des travailleurs](#).

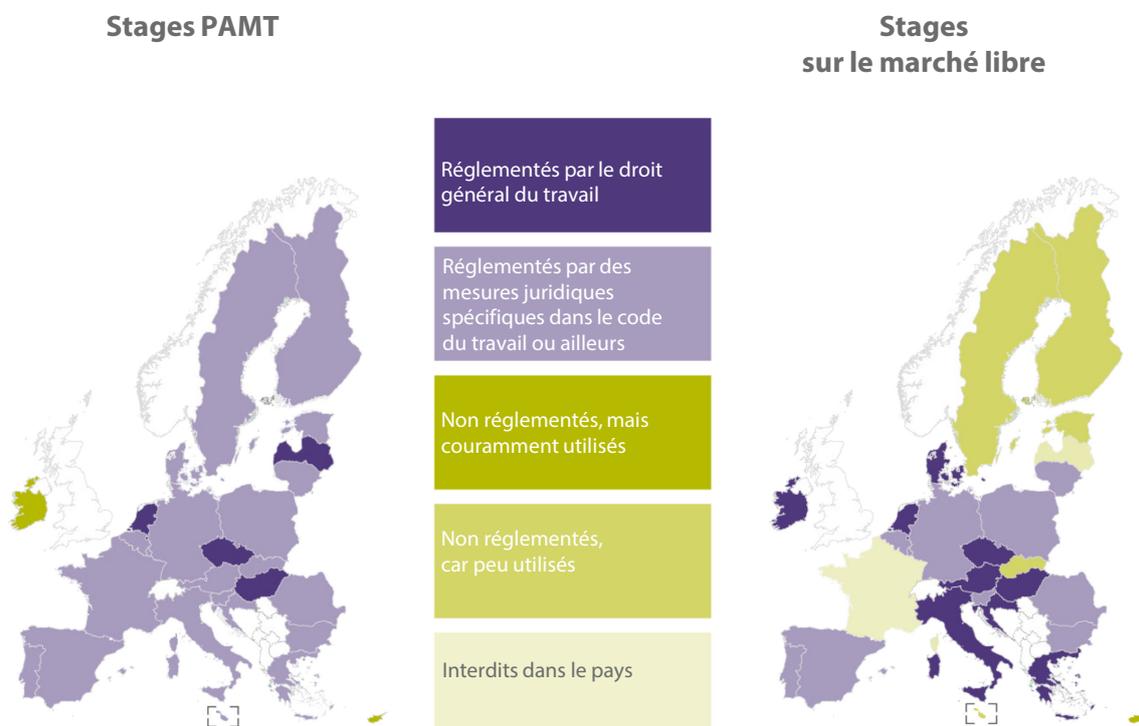
25 La notion de «travailleur» a été clarifiée par plusieurs arrêts¹² de la Cour de justice de l'Union européenne: une personne peut être considérée comme un travailleur si elle exerce une activité réelle et effective, sous la surveillance d'une autre personne, et qu'elle touche une rémunération en contrepartie.

26 Selon nos sources, les stages PAMT sont plus réglementés que les stages sur le marché libre (voir [figure 6](#)). Ces derniers sont d'ailleurs expressément interdits par la législation nationale française et lettone.

¹¹ SPRINT (Standardize best PRactices about INTernships), *General report*, projet Erasmus+ 2017-1-FR01-KA203-037293.

¹² Voir par exemple les affaires 66/85, Lawrie-Blum; C-3/90, Bernini; C-109/04, Kranemann; C-229/14, Balkaya.

Figure 6 – Approches réglementaires en matière de stages PAMT et de stages sur le marché libre dans les États membres, 2022



Source: *Evaluation of the Council Recommendation on a Quality Framework for Traineeships*, tableau 3; *Study supporting the evaluation of the quality framework for traineeships*, tableau 7; Wiki Jeunesse; SPRINT (Standardize best PRactices about INTernships), *General report*, projet Erasmus+ 2017-1-FR01-KA203-037293.

27 Il est difficile de collecter des données sur une base cohérente et comparable sans définition précise ou, à tout le moins, sans compréhension commune du terme «stage». L'élaboration des politiques ne repose pas sur une collecte systématique de données, mais sur des enquêtes et des estimations qui, en raison de leur manque de représentativité, ne donnent pas nécessairement une image sincère et fidèle de la situation des stagiaires. L'existence d'un cadre juridique comparable dans les différents États membres pourrait également avoir un effet positif sur les stages transfrontaliers.

La qualité des stages: une préoccupation majeure

La qualité des stages est associée à des résultats positifs en matière d'emploi

28 Environ deux tiers (64,3 %) des répondants de l'Eurobaromètre 2023 ayant effectué un stage sur le marché libre ou dans le cadre des PAMT ont déclaré que leur dernier stage leur avait été utile ou le serait pour trouver un emploi à part entière (24,9 % sont «entièrement d'accord» et 39,4 % «plutôt d'accord»).

29 De même, interrogés sur leur situation professionnelle six mois après le stage, six répondants sur dix (61 %) ont indiqué qu'ils occupaient un emploi à part entière. Ils étaient notamment 28,7 % à déclarer avoir trouvé un emploi à part entière après leur dernier stage. L'enquête a également montré qu'en moyenne, les répondants avaient effectué deux stages avant de trouver un poste à part entière. En outre, les résultats de l'enquête Eurofound ont montré qu'à l'issue d'un stage, les hommes recevaient des offres d'emploi plus souvent que les femmes.

30 D'après une étude de l'OIT de 2021 et la recommandation du Conseil¹³, il existe un lien évident entre la qualité des stages et les débouchés professionnels des stagiaires¹⁴. Selon l'OIT, des stages de qualité permettent aux jeunes de trouver un emploi régulier plus facilement et contribuent à leur intégration sur le marché du travail. Ils devraient notamment, d'après cette même étude, inclure une indemnité compensatoire.

31 Dans le même temps, la qualité de certains stages proposés aux jeunes et la dimension limitée de leur volet «apprentissage» sont souvent source d'inquiétude. Des parties prenantes européennes (telles que le [Forum européen de la jeunesse](#) ou la [Confédération européenne des syndicats](#)) ont également fait état de mauvaises conditions de travail pour les stagiaires, avec de longues heures de travail, une couverture insatisfaisante des risques pour la santé et la sécurité, et l'absence de

¹³ Recommandation du Conseil du 10 mars 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages, 2014/C 88/01 considérant 5.

¹⁴ N. O'Higgins et L. Pinedo Caro, «What makes for a 'good' internship?», publié dans *Internships, Employability and the Search for decent work experience*, OIT, 2021.

rémunération ou de compensation. Enfin, certains employeurs risquent d'avoir recours à des stagiaires pour remplacer les travailleurs réguliers¹⁵.

La recommandation du Conseil de 2014 fixe les exigences minimales pour des stages de qualité, mais la mise en œuvre varie d'un État membre à l'autre

32 La recommandation du Conseil de 2014 invitait les États membres à mettre en pratique plusieurs principes pour améliorer la qualité des stages. Nous avons réparti ces principes clés en six groupes thématiques (voir *figure 7*).

Figure 7 – Principes clés visant à garantir des stages de qualité conformément à la recommandation du Conseil de 2014, par groupe thématique

PRINCIPES	GROUPES THÉMATIQUES
<p>Conclusion d'une convention de stage écrite</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les stages s'appuient sur une convention écrite — Les conventions écrites précisent les objectifs d'apprentissage, les conditions de travail, le montant d'une éventuelle rémunération, les droits et les obligations des parties, ainsi que la durée du stage — La convention de stage définit les droits et les obligations du stagiaire et du fournisseur de stage, y compris les politiques en matière de confidentialité et les droits de propriété intellectuelle 	<p>I. Convention de stage écrite</p>
<p>Objectifs d'apprentissage et de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les tâches confiées au stagiaire aident ce dernier à atteindre ses objectifs d'apprentissage et de formation — Les fournisseurs de stage désignent un maître de stage chargé de guider le stagiaire 	<p>II. Objectifs d'apprentissage et de formation</p>
<p>Conditions de travail applicables au stagiaire</p> <ul style="list-style-type: none"> — Les droits et les conditions de travail des stagiaires sont respectés, notamment les limites relatives à la durée maximale hebdomadaire de travail, aux périodes de repos hebdomadaire et aux droits à congés minimaux — Les fournisseurs de stages précisent s'ils fournissent aux stagiaires: <ul style="list-style-type: none"> o une protection en matière d'assurance maladie et accidents o des congés de maladie — La convention écrite indique clairement si une rémunération ou une indemnité de stage sont prévues et, dans l'affirmative, le montant de celle-ci 	<p>III. Conditions de travail</p>

¹⁵ *Fraudulent contracting of work: Abusing traineeship status (Austria, Finland, Spain and UK)*, Eurofound 2017.

Durée raisonnable

- La durée du stage n'excède pas six mois, sauf dans des cas justifiés
- Les circonstances et conditions d'une prolongation ou d'un renouvellement du stage sont précisées
- La convention écrite précise comment le stagiaire ou le fournisseur de stage peuvent mettre fin à ladite convention

IV. Durée raisonnable et renouvellement**Reconnaissance appropriée**

- Les connaissances, les qualifications et les compétences acquises par le stagiaire sont reconnues par le fournisseur de stage, sur la base d'une évaluation et au moyen d'un certificat

V. Reconnaissance et validation**Exigences en matière de transparence**

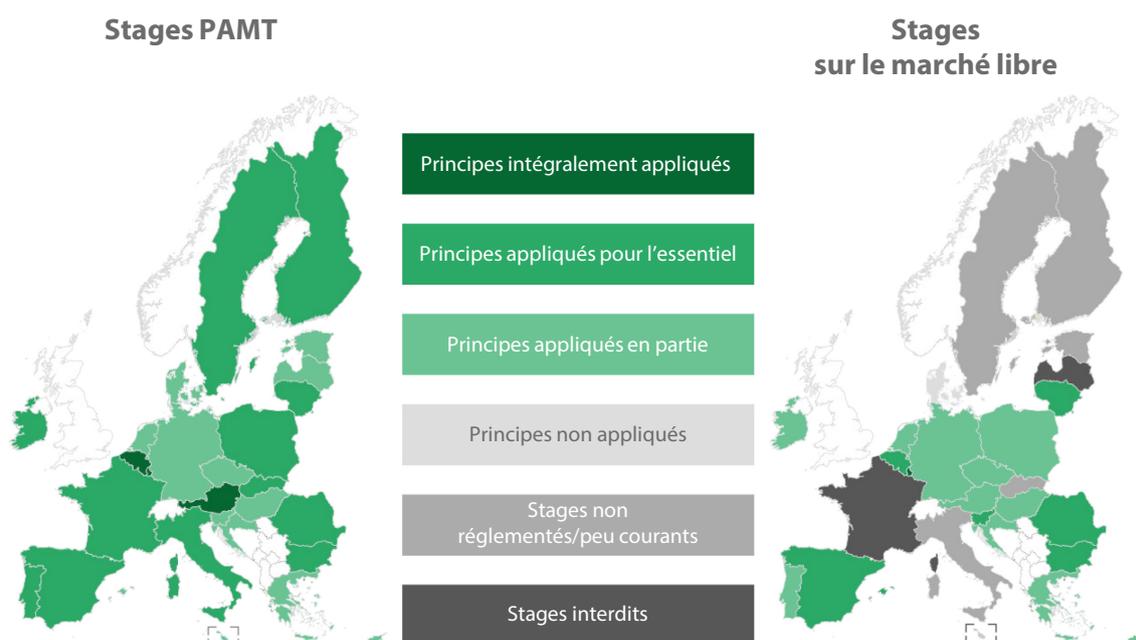
- Les fournisseurs de stage mentionnent dans leurs offres de stages des informations sur les conditions du stage

VI. Transparence du recrutement

Source: Cour des comptes européenne sur la base du document *Developing quality traineeships for young people*, OIT, 2017.

33 Les principes de qualité fixés par le Conseil en 2014 sont transposés de manière variable dans la législation des différents États membres. Selon l'*évaluation du cadre de qualité pour les stages effectuée en 2023 par la Commission*, de manière générale, les stages PAMT sont fortement réglementés dans la législation nationale, et les stages sur le marché libre le sont à un moindre degré (voir *figure 8*). En France, les stages sur le marché libre sont *interdits par la loi* afin de garantir que tous les stages soient supervisés par un tiers. Le Luxembourg a modifié son *droit du travail* afin d'y intégrer tous les principes de qualité énoncés dans la recommandation du Conseil de 2014.

Figure 8 – Degré de transposition des principes de qualité de 2014 dans la législation des États membres, 2023



Source: *Evaluation of the Council Recommendation on a Quality Framework for Traineeships*, tableaux 4 et 5; *Study supporting the evaluation of the quality framework for traineeships*, tableau 10;

Wiki Jeunesse; SPRINT (Standardize best PRactices about INTernships), *General report*, projet Erasmus+ 2017-1-FR01-KA203-037293.

34 Dans l'ensemble, les représentants des travailleurs et des employeurs acceptent dans leurs grandes lignes les principes définis dans la recommandation du Conseil de 2014 (voir *figure 9*).

Figure 9 – Les principes de qualité clés énoncés par le Conseil en 2014 comparés aux critères de qualité d'un stage selon les parties prenantes

	2014	2017	2022	2023		
	Cadre de qualité pour les stages	OIT	Forum européen de la jeunesse	CES	Employeurs	PE
Convention de stage écrite	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Objectifs d'apprentissage et de formation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Conditions de travail	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Durée raisonnable et renouvellement	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Reconnaissance et validation	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Transparence du recrutement	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Compensation/rémunération		✓	✓	✓		✓
Protection sociale		✓	✓	✓		✓
Période d'interruption entre les stages de deux personnes affectées à un même poste			✓	✓		
Maximisation du nombre de stagiaires par employeur			✓	✓		
Aucune expérience professionnelle préalable exigée par l'employeur				✓		✓
Accès aux représentants des travailleurs et aux syndicats				✓		✓

Source: Recommandation du Conseil du 10 mars 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages, OIT 2017; *Developing quality traineeships for young people*, Forum européen de la jeunesse 2022; *European Youth Forum's demands on the review of the Quality Framework on Traineeships*, Forum européen de la jeunesse, 2023; *Résolution de la CES sur les stages de qualité*, Confédération

européenne des syndicats (CES), 2023; *Joint European Employers' Statement on Traineeships*; Résolution du Parlement européen du 14 juin 2023 contenant des recommandations à la Commission sur des stages de qualité dans l'Union (2020/2005(INL)).

Les stagiaires ne bénéficient pas tous d'un stage de qualité

35 La présente section décrit comment les répondants aux enquêtes Eurobaromètre et Eurofound ont perçu les grands principes proposés dans la recommandation du Conseil de 2014. Nous avons extrait des données Eurobaromètre de 2023 les réponses relatives aux deux catégories principalement couvertes par le présent document d'analyse: les stages PAMT et les stages sur le marché libre. Les chiffres de l'enquête Eurofound incluent tous les types de stages. Sur la base de ces données, nous avons constaté que les stagiaires ne bénéficiaient pas tous d'un stage de qualité:

- premièrement, selon l'enquête Eurofound de 2023, 68 % des répondants ont effectué leur stage sur la base d'un contrat écrit ou d'une **convention de stage**. Bien qu'il ne soit pas totalement comparable, ce chiffre était de 60 % d'après l'enquête Eurobaromètre de 2013;
- deuxièmement, afin d'être réellement bénéfique pour le stagiaire, un stage doit comprendre **des contenus d'apprentissage et des objectifs**, et le travail réalisé doit être **supervisé**, et **évalué** à la fin du stage. Parmi les répondants à l'enquête Eurobaromètre, 74,5 % ont estimé qu'ils avaient appris des choses qui seraient utiles sur un plan professionnel. La présence d'un mentor pouvant aider et soutenir le stagiaire est également jugée nécessaire. D'après les données de l'enquête, en 2023, trois quarts des répondants avaient un mentor (73,4 %);
- troisièmement, dans l'Eurobaromètre 2023, 68,7 % des personnes interrogées ont convenu que hormis la rémunération, leurs **conditions de travail** (du point de vue de l'équipement, des heures et de la charge de travail, des modalités de traitement, etc.) étaient équivalentes à celles du personnel régulier;
- enfin, en ce qui concerne la **durée** des stages, il est indiqué dans la recommandation du Conseil de 2014 qu'un stage de qualité ne devrait pas excéder six mois. A contrario, selon d'autres cadres, il ne devrait pas être inférieur à un¹⁶ ou deux mois¹⁷: d'après l'Eurobaromètre de 2023, 67,2 % des personnes interrogées ont déclaré que leur stage le plus récent avait duré entre un et six

¹⁶ Voir la [résolution du Parlement européen du 14 juin 2023 contenant des recommandations à la Commission sur des stages de qualité dans l'Union](#).

¹⁷ Voir la [résolution de la Confédération européenne des syndicats sur les stages de qualité](#).

mois, 16,7 % qu'il avait duré moins d'un mois, et 14,4 %, qu'il en avait duré plus de six.

Environ 60 % des stages prévoient une indemnisation et l'accès à la protection sociale

36 La nécessité pour les stagiaires de recevoir une compensation est le point d'achoppement lorsqu'il s'agit de déterminer les caractéristiques essentielles d'un stage de bonne qualité. Les **employeurs** sont d'avis qu'un stage est une expérience d'apprentissage et que les stagiaires ne peuvent pas être considérés comme des travailleurs (voir point **24**.) Ils font également valoir que la relation entre l'indemnisation et des stages de meilleure qualité n'est pas étayée par des éléments probants, et que l'obligation de rémunérer les stagiaires ferait peser une charge financière et administrative accrue sur les entreprises. Dans le même temps, le **Forum européen de la jeunesse** et la **Confédération européenne des syndicats** font campagne depuis 2016 pour interdire les stages non rémunérés. Tout en tenant compte des conclusions de l'**étude de l'OIT** (voir point **30**), ils soulignent que tous les jeunes ne peuvent pas se permettre d'effectuer des stages non rémunérés, ce qui accroît encore les inégalités et met particulièrement en difficulté ceux issus de milieux socio-économiques défavorisés. Dans sa **résolution du 14 juin 2023**, le **Parlement européen** a également appelé de ses vœux une amélioration des conditions et une compensation adéquate pour les stagiaires.

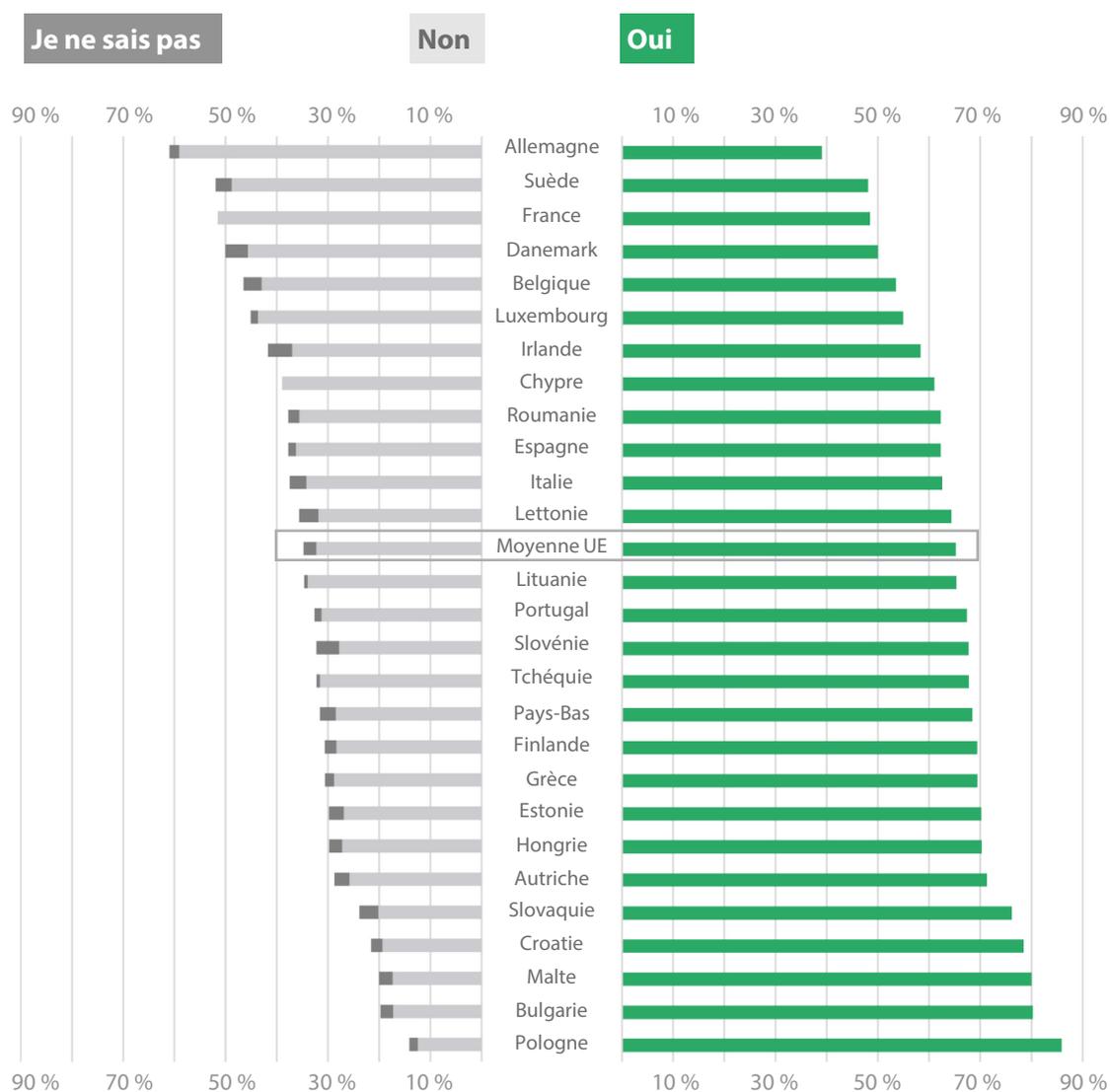
37 Les questions de l'Eurobaromètre de 2023 visaient à savoir si les stagiaires avaient été rémunérés ou s'ils s'étaient vu offrir une **compensation financière**. Pour les stages PAMT et les stages sur le marché libre, près des deux tiers (65 %) des répondants avaient reçu une compensation financière (voir **figure 10**). Enfin, selon l'enquête d'Eurofound qui couvre tous les types de stages, il existe un écart entre les hommes et les femmes: alors que 58 % des stagiaires masculins ont indiqué avoir reçu une compensation, ce chiffre n'est que de 45 % pour les femmes.

38 En outre, en ce qui concerne la compensation financière, il existe des différences importantes entre les dispositions légales des États membres. Une étude récente¹⁸ a révélé que dans 10 États membres de l'UE, il n'existe aucune obligation légale de rémunérer les stagiaires sur le marché libre. Dans 11 États membres, cette obligation

¹⁸ Réseau européen des services publics de l'emploi (2021), *Remuneration of Open-Market Traineeships in EU-27*.

relève du droit général du travail, tandis que dans quatre autres, elle relève d'une législation spécifique relative aux stages.

Figure 10 – Pourcentage des répondants à l'Eurobaromètre de 2023 ayant effectué un stage PAMT ou un stage sur le marché libre qui se sont vu offrir une compensation financière



Source: Eurobaromètre Flash 523/2023.

39 De même, en ce qui concerne la **protection sociale**, 63,5 % des personnes interrogées dans le cadre de l'Eurobaromètre 2023 ont déclaré avoir bénéficié d'un accès total (32,1 %) ou partiel (31,4 %) à la protection sociale pendant leur stage. Pour ce qui est du type de protection sociale, l'enquête Eurofound a révélé que 75 % des stagiaires étaient susceptibles de bénéficier d'une assurance contre les accidents du travail et 68 % d'une assurance maladie, tandis que 42 % avaient la possibilité de cotiser à un régime de retraite.

Soutien en faveur des stages relevant des Fonds de l'UE

40 Dans sa recommandation de 2014, le Conseil invitait les États membres à recourir au Fonds social européen (FSE) et à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour augmenter le nombre de stages et en améliorer la qualité. Les programmes Erasmus+ et EaSI, directement gérés par la Commission, peuvent quant à eux servir à financer des stages transfrontaliers. Par ailleurs, toutes les institutions de l'UE offrent des possibilités de stage aux jeunes, financées sur leur budget administratif.

Les stages financés par le FSE/l'IEJ ou le FSE+ sont principalement des mesures PAMT à l'appui de la garantie pour la jeunesse

41 Au cours de la période 2014-2020, les fonds de l'UE disponibles pour les stages provenaient du FSE et de l'IEJ. Pour la période actuelle (2021-2027), l'IEJ a été pleinement intégrée dans le FSE+. Les États membres dont le taux de NEET est supérieur à la moyenne de l'UE doivent allouer au moins 12,5 % de leurs ressources FSE+ à des mesures en faveur de la jeunesse¹⁹. Aucun financement spécifique pour les stages n'est toutefois prévu au titre des Fonds de la politique de cohésion.

42 Sur les 188 programmes relevant du FSE/de l'IEJ au cours de la période 2014-2020, nous avons recensé, dans 22 des 27 États membres, 76 programmes dans le cadre desquels des fonds ont été alloués en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, pour un montant total d'environ 13,6 milliards d'euros. Le financement de l'IEJ représente plus de 60 % de ce montant (8,6 milliards d'euros). Pour la période 2021-2027, nous avons recensé 101 programmes pour l'emploi des jeunes et l'intégration socio-économique, dans 23 États membres. La dotation totale prévue est toutefois tombée à 10,9 milliards d'euros. À la mi-2023, les États membres avaient dépensé environ 80 % des dotations prévues au titre du FSE/de l'IEJ pour les programmes de la période 2014-2020, soit une dépense annuelle de 1,53 milliard d'euros. À cette date, aucun État membre n'avait engagé ni déclaré de dépenses réelles pour aucun des programmes relevant du FSE+ pour la période 2021-2027.

¹⁹ Règlement (UE) 2021/1057, article 7, paragraphe 6.

43 Dans le cadre de notre enquête, nous avons obtenu de plus amples informations sur ces programmes. D'après les réponses obtenues, pour les deux périodes, deux tiers des programmes faisaient référence à des stages, et des appels à propositions spécifiques avaient été publiés pour la moitié d'entre eux environ. Pour la période 2014-2020, des projets avaient déjà fait l'objet de contrats dans la moitié des programmes environ, tandis que pour la période 2021-2027, cela concernait moins de la moitié des programmes.

44 En réponse à notre enquête, la plupart des autorités de gestion n'ont toutefois pas été en mesure de déterminer les montants exacts dépensés en faveur de stages, et ce pour plusieurs raisons:

- la collecte de données spécifiques sur les dépenses en faveur des stages n'était prévue ni dans le cadre de suivi et d'établissement de rapports de 2014-2020 ni dans celui de 2021-2027;
- l'essentiel du financement est consacré au soutien de la garantie pour la jeunesse. Dans ces cas, les stages ne sont qu'une mesure parmi d'autres pouvant être proposées à un jeune. En outre, du moins pour le FSE, la plupart des coûts liés aux stages ne concernent pas le placement en tant que tel, mais plutôt le renforcement des capacités administratives²⁰;
- seule la moitié environ des programmes comprend des appels à propositions ou des mesures spécifiques aux stages, pour lesquels de telles données peuvent être produites (voir [annexe I](#)).

45 Notre enquête révèle que presque toutes les mesures liées aux stages et financées par le FSE/l'IEJ ou le FSE+ relèvent des PAMT. L'[encadré 2](#) fournit des informations sur les projets concernant des stages en France, au Portugal et en Irlande.

²⁰ Rapport spécial 03/2015 et rapport spécial 05/2017.

Encadré 2

Exemples de projets en rapport avec des stages

France

Le programme régional de Mayotte relevant du FSE a permis de mettre en œuvre un projet visant à financer des stages pour étudiants du baccalauréat professionnel («Bac pro») et du brevet de technicien supérieur («BTS») en France métropolitaine et à La Réunion, les possibilités de réaliser un stage à Mayotte étant limitées.

Le projet couvrait les coûts suivants: billets d'avion, frais d'hébergement et autres dépenses liées à la formation sur place. Le montant prévu pour l'ensemble du projet était de 661 000 euros.

La durée moyenne des stages était d'un mois. Selon l'autorité de gestion, le projet s'est heurté à des difficultés en raison des mesures de confinement liées à la COVID-19. En conséquence, seuls 27 des 162 étudiants prévus (16 %) ont pu bénéficier du programme .

Portugal

Au Portugal, l'opération «stages professionnels» (*Estágios Profissionais*) a été financée par le FSE pour aider les jeunes, les chômeurs ou les personnes défavorisées à trouver un emploi de longue durée.

Mis en œuvre par l'Institut portugais pour l'emploi et la formation professionnelle, le projet permettait de mettre en adéquation les compétences et les parcours des jeunes diplômés et autres personnes sans emploi avec les exigences de toute une série de stages, et de leur proposer une mise à niveau dans le cadre d'un stage professionnel.

Au cours de la période 2014-2020, des fonds de l'UE d'un montant total de 521 millions d'euros ont permis de soutenir plus de 100 000 stagiaires.

Irlande

Le programme relevant du FSE en Irlande ne comprenait pas d'appel à propositions ou de mesure spécifiques en faveur des stages. Les 6 560 stages PAMT proposés par l'intermédiaire des *Educational and Training Boards* (organismes locaux chargés de la formation continue) ont été financés par l'IEJ.

46 En ce qui concerne le financement alloué au titre du FSE/de l'IEJ et du FSE+ afin de soutenir la garantie pour la jeunesse, le [cadre d'indicateurs pour le suivi de la garantie pour la jeunesse](#) permet d'effectuer un suivi des offres de stages acceptées par les jeunes chômeurs dans les États membres, puis de l'intégration de ces chômeurs sur le marché du travail au bout de 6, 12 et 18 mois.

47 Les données recueillies montrent que les stages effectués dans le cadre de la garantie pour la jeunesse ont été progressivement moins utilisés au cours de la période 2014-2020 pour sortir du chômage. En moyenne, 270 000 stages ont ainsi été réalisés chaque année sur la période 2014-2020 dans l'ensemble de l'UE. En 2021, les stages représentaient 2,5 % de l'ensemble des sorties du dispositif de garantie pour la jeunesse²¹, soit au moins 241 000 jeunes.

48 Les personnes ayant participé à un stage ont généralement obtenu des résultats positifs en matière d'emploi. En 2021, 71 % des participants à des stages au titre de la garantie pour la jeunesse dans l'ensemble de l'UE occupaient un emploi six mois après être sortis du dispositif de garantie pour la jeunesse.

49 Pour tous les stages effectués dans le contexte de la garantie pour la jeunesse²², il est recommandé que les critères de qualité définis dans le cadre y afférent soient considérés comme des normes de qualité minimales. D'après les données de suivi de la garantie pour la jeunesse, les principes de qualité établis par le Conseil en 2014 semblent être largement respectés.

50 Selon notre analyse, tous les programmes de stage proposés dans le cadre de la garantie pour la jeunesse en 2021 sont couverts par un accord écrit, et deux tiers prévoient un mentor. En revanche, la durée de ces programmes de stage varie: elle va de quelques jours (par exemple en France) à plus de six mois dans sept pays (Bulgarie, Espagne, Croatie, Italie, Chypre, Luxembourg et Portugal). Par ailleurs, un tiers des programmes seulement fournissent une certification à l'issue du stage. Enfin, plus des trois quarts prévoient une rémunération.

²¹ *Data collection for monitoring of Youth Guarantee schemes: 2021*, Commission européenne, mars 2023.

²² Question 6.4 de la [foire aux questions sur la garantie pour la jeunesse](#) et [document de travail des services de la Commission sur le renforcement de la garantie pour la jeunesse](#), p. 35.

Données lacunaires sur les stages financés par la facilité pour la reprise et la résilience

51 Dans le cadre de la FRR, le pilier «politiques pour la prochaine génération» comprend des mesures spécifiques en faveur de l'emploi des jeunes. Treize États membres ont programmé à ce titre une réforme ou des investissements liés à l'emploi des jeunes dans leurs plans nationaux pour la reprise et la résilience. Globalement, 11 % des dépenses prévues dans ce pilier (soit 20 mesures) concernent l'emploi des jeunes. Les stages destinés aux jeunes ont été spécifiquement mentionnés par quatre États membres: l'Estonie, l'Espagne, le Portugal et la Slovaquie (voir [encadré 3](#)).

Encadré 3

Mesure de la FRR en faveur de l'emploi des jeunes en Estonie

Le régime «My first job» (M1T) a deux composantes: une subvention salariale versée à l'employeur et le remboursement des frais de formation d'un jeune (âgé de 16 à 29 ans et inscrit comme chômeur n'ayant qu'une expérience professionnelle de courte durée, voire aucune). L'employeur du jeune peut toucher jusqu'à 2 500 euros.

Source: Investissement 6.6 du [plan estonien pour la reprise et la résilience](#).

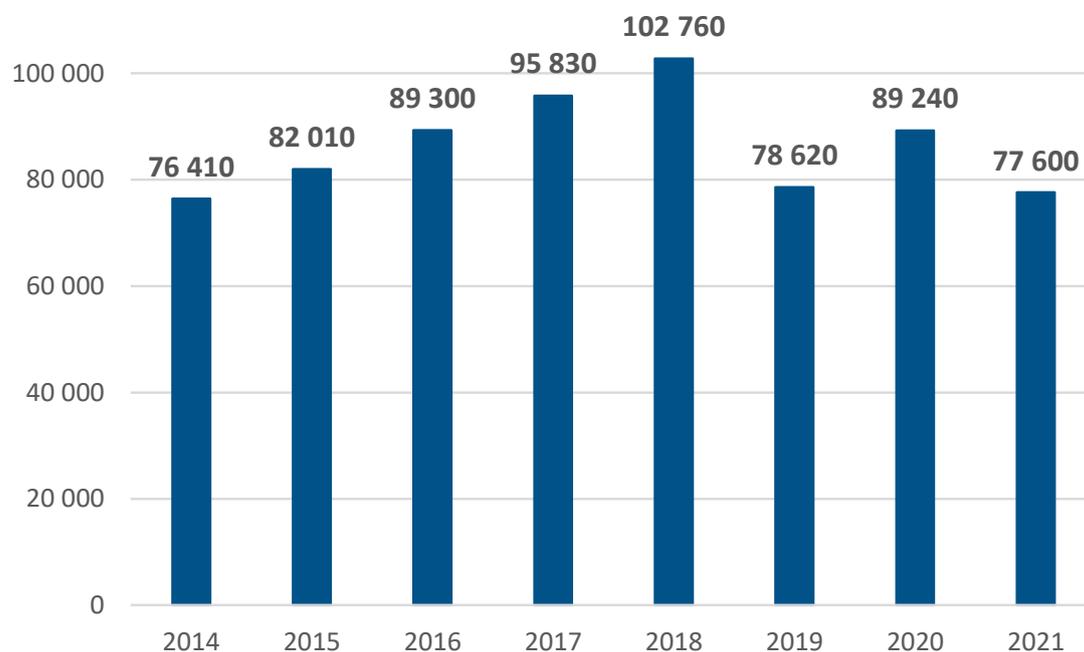
52 Toutefois, pour la plupart de ces mesures, nous n'avons pas pu déterminer le montant du financement alloué aux stages, car les composantes relatives à ces derniers ne constituent qu'une partie des mesures qui doivent permettre d'atteindre les jalons et cibles correspondants. De même, l'indicateur commun 14 de la FRR intitulé «Nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans bénéficiant d'un soutien» ne précise pas combien de ces jeunes ont participé à des stages.

Les stages financés par Erasmus+ sont principalement des stages transfrontaliers destinés aux étudiants de l'enseignement supérieur

53 Au cours de la période 2014-2020, le budget total d'Erasmus+ s'est élevé à 16,5 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros de bourses pour les stages dans l'enseignement supérieur, soit environ 145 millions d'euros par an. L'UE continue de financer des stages pour les jeunes dans l'enseignement supérieur au cours de la période 2021-2027. Le budget de l'ensemble du programme a considérablement augmenté pour atteindre plus de 26 milliards d'euros, mais à ce stade, il est difficile de savoir quelle part sera allouée aux stages.

54 Entre 2014 et 2020, plus de 600 000 jeunes de l'enseignement supérieur, soit environ 90 000 par an, ont participé à un stage financé par Erasmus+ à l'étranger (voir [figure 11](#)), avant et peu de temps après l'obtention de leur diplôme. Le nombre de stages a atteint 100 000 au cours de l'année d'appel à propositions 2018, mais a diminué au cours de l'année d'appel 2019 en raison des confinements liés à la COVID-19 (les stages pour l'année d'appel 2019 n'ont effectivement débuté qu'au printemps 2020). En moyenne, ces stages ont duré quatre mois. Pendant cette période, l'indemnité de stage s'élevait en moyenne à 426 euros par mois, et s'ajoutait aux éventuelles bourses d'études octroyées par l'organisation d'accueil ou par le pays. Le programme «Digital Opportunity traineeships» (voir [encadré 4](#)) est un exemple d'initiative de stage Erasmus+.

Figure 11 – Nombre de stages Erasmus+ pour l’enseignement supérieur, 2014-2021



Remarque: Les chiffres se rapportent aux années d’appel à propositions 2014 à 2021.

Source: Cour des comptes européenne, sur la base des données de la Commission. Les données pour 2021 ne sont pas définitives.

Encadré 4

«Digital opportunity traineeships»

Le programme «Digital opportunity traineeships» a été lancé afin de mieux soutenir les étudiants de toutes les disciplines dans l’acquisition de compétences numériques. Il vise à offrir aux jeunes diplômés et étudiants la possibilité d’acquérir une expérience pratique dans le domaine des technologies au sein d’une entreprise située à l’étranger, en faisant correspondre les besoins des entreprises à la recherche d’une main-d’œuvre dotée de compétences numériques et ceux des étudiants et jeunes diplômés à la recherche d’une première expérience dans le secteur des technologies. Entre 2018 et 2020, près de 32 000 personnes ont trouvé un stage. À la suite des appels de 2021 et de 2022, elles devraient être 15 020 dans ce cas.

55 Erasmus+ finance également des enseignements et formations professionnels à l'étranger, dont certains, à l'instar des stages, comportent un élément de formation et d'expérience professionnelle. Toutefois, aucune donnée n'est disponible pour les stages effectués dans ce cadre.

56 Erasmus+ a par ailleurs permis de soutenir des stages dans le cadre du [corps européen de solidarité](#) (CES). La Commission a estimé²³ que 307 stages ont été financés par Erasmus+ au titre de cette initiative sur la période 2018-2020, pour un montant d'environ 0,7 million d'euros.

57 Une étude d'évaluation d'Erasmus+ réalisée en 2017 a révélé que la principale motivation des étudiants pour participer à des stages était de vivre à l'étranger et de rencontrer d'autres gens, d'apprendre ou de perfectionner une langue étrangère, et d'acquérir une expérience professionnelle dans une autre langue²⁴. Les stagiaires étaient 94 % à être satisfaits de leur expérience²⁵. Selon la Commission, la bonne qualité des stages Erasmus+ est garantie à différents niveaux:

- premièrement, seules les institutions accréditées sont autorisées à envoyer ou à recevoir des stagiaires et elles doivent suivre le [guide du programme](#);
- ensuite, au niveau individuel, des [contrats pédagogiques](#) sont établis entre les stagiaires et les institutions/organisations d'accueil. Ces accords fixent des dispositions de base, relatives notamment aux acquis d'apprentissage, aux tâches à effectuer, au tutorat, au suivi, au temps et aux conditions de travail, aux assurances, aux contributions de l'établissement d'accueil, au soutien et à d'autres modalités.

58 Selon une étude d'impact²⁶ sur les résultats des stages Erasmus+, 40 % des participants ayant effectué un stage Erasmus+ entre 2017 et 2019 se sont vu proposer un poste par l'employeur qui les a accueillis. En 2014, ce pourcentage était de 33 %.

²³ Estimation de la Commission fondée sur le tableau de bord du CES.

²⁴ *Combined evaluation of Erasmus+ and predecessor programmes*, 2017, p. 126.

²⁵ *Idem*, p. 127.

²⁶ *Erasmus+ Higher Education Impact Study*, 2019, p. 102.

Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale soutient directement et indirectement les stages

59 Le programme [EaSI](#) est un instrument de financement destiné à soutenir un emploi durable et de qualité, à garantir une protection sociale adéquate et décente, à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et à améliorer les conditions de travail. Au cours de la période 2014-2020, l'EaSI disposait d'un budget global de quelque 919 millions d'euros. La Commission estime qu'environ 5 millions d'euros ont été consacrés, directement ou indirectement, au soutien des stages. Pour la période 2021-2027, l'EaSI a été intégré au [FSE+](#).

60 L'EaSI soutient les stages dans le cadre de trois activités principales. Premièrement, le portail EURES fournit des informations sur les stages dans les États membres et publie des annonces de stages provenant des services publics de l'emploi dans les États membres. Une étude a montré que seuls 36 % des répondants considèrent le portail utile pour trouver un stage à l'étranger²⁷. Deuxièmement, l'EaSI a financé l'initiative «Ton premier emploi EURES» (TPEE), un programme de mobilité qui encourage les stages et les emplois transfrontaliers. Au cours de la période 2014-2020, 10 projets TPEE ont été mis en œuvre pour aider 949 jeunes à effectuer des stages à l'étranger. En 2019, le programme TPEE a été fusionné avec l'action intégrée intitulée «programme de mobilité ciblé EURES», qui s'est poursuivie sur la période 2021-2027. Les appels à projets TPEE exigeaient que les stages proposés soient conformes au cadre européen de qualité pour les stages.

61 Troisièmement, en 2019 et 2020, l'EaSI a financé des stages dans le cadre du volet «emplois et stages» du [corps européen de solidarité](#), ce qui s'est traduit par 255 placements, dont 68 stages. L'appel à propositions exigeait que les stages proposés dans le cadre du CES respectent autant que possible le cadre européen de qualité pour les stages²⁸.

²⁷ *Study supporting the ex-post EURES evaluation and the second biennial EURES report*, p. 61.

²⁸ *Implementing Guide of the EaSI Call for proposal VP/2016/018: European Solidarity Corps Occupational Strand*, p. 12.

Stages au sein des institutions de l'UE

62 L'UE finance les stages dans les institutions de l'UE sur la ligne budgétaire consacrée aux dépenses administratives. La Commission a accueilli ses trois premiers stagiaires en 1960. Depuis, le nombre de participants n'a cessé d'augmenter et d'autres institutions de l'UE ont également lancé leurs propres programmes de stage. Ces stages offrent aux jeunes l'occasion de se familiariser avec les objectifs des processus et politiques d'intégration de l'UE. Ils permettent également aux stagiaires d'acquérir de l'expérience dans un environnement professionnel multiculturel, multilingue et multiethnique. À l'heure actuelle, les plus grandes institutions et organes de l'UE proposent des programmes de stage.

63 Les stages s'effectuent généralement à des périodes bien précises, deux fois par an, et durent cinq mois au plus. En 2022, près de 4 700 jeunes ont effectué un stage rémunéré dans une institution ou dans l'un des deux organes de l'UE, à Bruxelles, Francfort, Luxembourg ou Strasbourg (voir [tableau 2](#)). Le montant consacré aux stages en 2022 pour ces institutions et organes s'est élevé à environ 30 millions d'euros (hors BCE, pour laquelle nous n'avons pas reçu d'informations).

Tableau 2 – Nombre de stagiaires dans les institutions et organes de l'UE, 2022

	Nombre de stagiaires rémunérés	Nombre de stagiaires atypiques/non rémunérés	Pourcentage de stagiaires rémunérés sur l'ensemble du personnel
Parlement européen (au sein du secrétariat et auprès des députés)	1 834	20	23 %
Conseil européen et Conseil de l'UE	109	25	3 %
Commission européenne	1 861	597	6 %
Cour de justice de l'UE	212	55	9 %
Banque centrale européenne	525	n.d.	12 %
Cour des comptes européenne	51	9	6 %
Comité économique et social européen	52	7	7 %

	Nombre de stagiaires rémunérés	Nombre de stagiaires atypiques/non rémunérés	Pourcentage de stagiaires rémunérés sur l'ensemble du personnel
Comité des régions	48	12	9 %
Total	4 692	725	9 %

Remarque: Par «stagiaires non rémunérés», on entend ceux qui ne sont pas rémunérés sur le budget de l'UE.

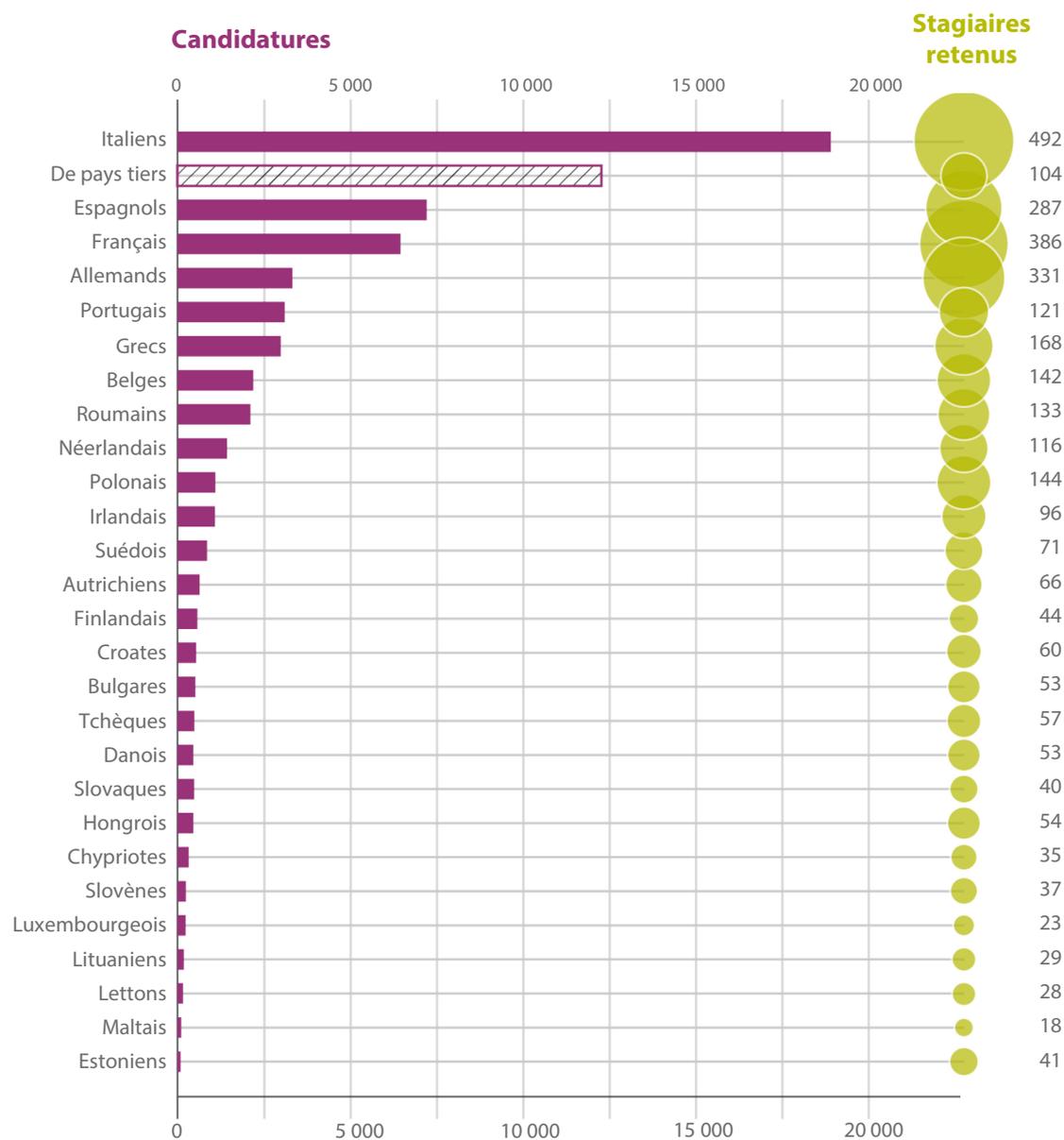
Source: Institutions de l'UE, [total des effectifs du Parlement européen](#) et [rapport annuel 2022 de la BCE](#).

64 Chaque institution ou organe de l'UE a établi ses propres règles en matière de stages, disponibles sur sa page consacrée au dépôt des candidatures en ligne. Les règles sont très similaires dans l'ensemble des institutions et organes de l'UE examinés. De manière générale, pour être admissible, le candidat doit être titulaire au moins d'un diplôme de licence. Il doit posséder une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'UE et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues. Les stagiaires doivent être citoyens de l'UE, bien que les candidatures de personnes provenant d'autres pays soient acceptées pour certains programmes. À la Commission, par exemple, environ 5 % à 10 % des stagiaires sont des ressortissants de pays tiers. De manière générale également, une personne qui a déjà effectué un stage dans une institution de l'UE ne peut pas postuler à un second stage dans une autre institution de l'UE. Ces règles sont mises à jour régulièrement.

65 Le processus de sélection est très compétitif, et chaque institution ou organe de l'UE organise le sien. Par exemple, en 2022, quelque 68 000 candidats se sont manifestés pour 4 692 places de stage rémunéré disponibles dans les institutions et organes examinés dans le cadre de la présente analyse.

66 Tous les organes et institutions de l'UE s'efforcent de sélectionner des candidats d'origines et de milieux différents, afin de garantir une large couverture géographique et un équilibre hommes-femmes. Toutefois, selon les statistiques sur les candidats et les stagiaires sélectionnés dans les institutions et organes couverts par notre analyse, les pays d'Europe méridionale et orientale sont surreprésentés, tandis que ceux d'Europe septentrionale et occidentale sont sous-représentés (voir [figure 12](#)).

Figure 12 – Répartition géographique des stagiaires rémunérés dans les institutions et organes de l’UE: nombre de candidatures et nombre de stagiaires retenus, 2022



Remarque: Les stages à la Banque centrale européenne ou auprès des membres du Parlement européen ne sont pas pris en compte. Statistiques fondées sur la première nationalité.

Source: Cour des comptes européenne, sur la base de données communiquées par les institutions et organes de l’UE dans le cadre de l’analyse.

67 En ce qui concerne l'accès des jeunes handicapés à ces stages, des évolutions ont été observées ces dernières années. Après une phase pilote en 2020, le Conseil a lancé en 2022 le «[programme d'actions positives pour les stagiaires handicapés](#)», qui garantit jusqu'à six places aux ressortissants de l'UE ayant un handicap reconnu. Une initiative similaire, le «[programme d'actions positives](#)», est proposée au Parlement européen depuis 2021. Dans le cadre de ces deux programmes, les lauréats se voient octroyer une somme supplémentaire allant jusqu'à 50 % de leur bourse mensuelle, ce qui permet de compenser les coûts supplémentaires encourus.

68 En règle générale, les avis de vacance pour les stages sont accessibles au public et le recrutement est transparent, sauf pour les stages atypiques de la Commission (voir [encadré 5](#)) et les stages auprès des députés du Parlement européen. Dans ces deux cas, la sélection n'est pas centralisée, mais a lieu au niveau des DG/membres du Parlement européen.

69 Dans chaque institution ou organe de l'UE, une décision (voir [annexe II](#)) fixe les conditions relatives aux stages: les droits et obligations du stagiaire, sa rémunération, la durée du stage, les modalités de la résiliation anticipée et les perspectives d'emploi. En outre, une convention de stage est signée avec les candidats lors de leur entrée en service. Les stagiaires se voient également attribuer un maître de stage. Leur stage est reconnu soit par une attestation, soit, sur demande, par une lettre de recommandation.

70 Même si les stages dans les institutions de l'UE sont généralement rémunérés, ce n'est pas toujours le cas. En effet, dans certaines institutions, 1 % à 30 % d'entre eux ne le sont pas (voir [tableau 2](#)). Ces stages sont proposés aux personnes qui reçoivent une compensation par ailleurs et qui ont besoin du stage pour leur parcours professionnel. Des exemples de stages non rémunérés sont présentés à l'[encadré 5](#).

Encadré 5

Stages au sein des institutions de l'UE non couverts par le budget de l'UE

Conseil

Les stages non rémunérés sont destinés aux candidats inscrits dans une école nationale d'administration, y compris de niveau régional, ou dans un autre établissement d'enseignement pour les fonctionnaires actuels ou futurs. Ces stages durent au minimum deux mois et au maximum cinq mois.

Commission

La Commission emploie l'expression «stages atypiques» pour désigner les stages non rémunérés. Ces stages, qui ne sont pas centralisés par la Commission, sont de durée variable, puisqu'ils vont de quelques jours à six mois. Ils concernent un large éventail de stagiaires, qu'il s'agisse d'élèves du secondaire dont le stage à la Commission dure une semaine, ou d'étudiants universitaires qui n'ont pas encore terminé leurs études et doivent acquérir une expérience professionnelle dans un domaine spécifique dans le cadre de leur cursus (en droit de la concurrence par exemple), ou encore d'employés de l'administration publique débutants, qui doivent effectuer un stage professionnel (comme c'est le cas en Allemagne pour les avocats stagiaires, les *Rechtsreferendaren*).

La Commission ne fournit ni rémunération ni protection sociale à ces «stagiaires atypiques», mais peut vérifier qu'ils disposent par ailleurs des ressources nécessaires à leur subsistance et d'une protection sociale.

Selon la Commission, le nombre de ce type de stages a diminué au fil du temps. En 2022, la Commission a accueilli 597 stagiaires atypiques pour des durées variables: moins d'un mois (89 stagiaires), entre un et trois mois (252 stagiaires), et plus de trois mois (256 stagiaires).

Source: Décision n° 57/22 de la secrétaire générale du Conseil relative aux dispositions régissant les stages effectués au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne et [Evaluation of the European Commission's traineeship programme](#), 2013.

71 La plupart des institutions de l'UE attendent des stagiaires qu'ils disposent de leur propre assurance maladie en cours de validité. Quand ce n'est pas le cas, ou que les stagiaires souhaitent compléter leur assurance maladie existante, les institutions proposent une assurance complémentaire gratuitement, ou pour un montant modeste, subventionné. Les institutions disposent d'un contrat-cadre commun en la matière.

72 Les calculs de la Cour des comptes européenne (voir [annexe II](#)) visant à comparer le coût de la vie de base (à partir des [données d'Eurostat](#)) avec la compensation fournie aux stagiaires montrent que cette dernière couvre les frais de subsistance des stagiaires à Bruxelles et à Strasbourg sur toute la durée du stage, mais pas à Luxembourg, quelle que soit l'institution, même si certaines institutions basées à Luxembourg offrent une compensation plus élevée.

73 Les institutions et organes de l'UE ne disposent pas d'une politique commune en ce qui concerne l'emploi des stagiaires qui entrent dans la fonction publique de l'UE, à titre permanent ou temporaire, une fois qu'ils ont terminé leur stage. Les stagiaires qui souhaitent obtenir un poste à part entière dans l'administration de l'UE doivent postuler en suivant la même procédure de sélection que tout autre citoyen de l'UE. Cependant, le fait d'avoir effectué un stage dans une institution de l'UE pourra être considéré comme une expérience professionnelle pertinente.

74 Certaines institutions proposent des programmes spéciaux d'intégration (comme le [programme pour les jeunes professionnels](#) (JPP) de la Commission depuis 2016, le [programme de recrutement et de développement Schuman](#) du Parlement depuis 2021 et le programme Junior Policy Team du Conseil depuis 2022) permettant aux stagiaires les plus performants de participer à un concours interne en vue d'un recrutement éventuel.

75 En général, les institutions et organes de l'UE examinés n'effectuent pas de suivi de la carrière professionnelle des stagiaires au terme du programme. En conséquence, elles ne peuvent pas mesurer si leurs stages apportent une aide efficace à l'entrée sur le marché du travail. Néanmoins, le Forum européen de la jeunesse et le Forum européen des personnes handicapées, que nous avons consultés, avaient une vision globalement positive de la qualité et du caractère inclusif des stages dans les institutions de l'UE. Les stagiaires eux-mêmes partagent ce point de vue: une évaluation de 2013²⁹ du programme de stages «Livre bleu» de la Commission a révélé qu'environ 70 % des participants étaient d'avis que le stage était utile pour leur carrière. En outre, 82 % des stagiaires étaient satisfaits des connaissances acquises et 92 % étaient satisfaits des conditions de travail offertes par les institutions de l'UE.

²⁹ [Evaluation of the European Commission's traineeship programme](#), 2013.

Observations finales: enjeux et perspectives

76 Ces dernières années, les stages sont devenus, pour les jeunes, un important point d'entrée sur le marché du travail. Selon les enquêtes Eurobaromètre, au cours des 10 dernières années, le nombre de jeunes effectuant un stage a considérablement augmenté. En 2023, plus des deux tiers des répondants avaient effectué au moins un stage avant de trouver un emploi à part entière.

77 Il n'existe pas de statistiques officielles sur le nombre total de stages effectués dans l'UE. Nous estimons qu'environ 3,7 millions de jeunes effectuent un stage chaque année. Pour assurer la collecte systématique de données au niveau de l'UE, il serait nécessaire que les États membres conviennent d'une définition commune.

78 La recommandation du Conseil de 2014 fait référence à une «période de pratique professionnelle limitée» mais elle ne précise pas si les stagiaires sont susceptibles d'être considérés comme des travailleurs et, dans l'affirmative, dans quelles conditions. Les implications sont importantes étant donné que la compétence de l'UE en matière de politique sociale se limite aux conditions de travail des travailleurs. Si les stagiaires sont considérés comme des travailleurs, ils sont protégés par la législation de l'Union sur les droits des travailleurs.

79 Dans 16 des 27 États membres, il n'existe aucune définition juridique ou conventionnelle de ce qui constitue un stage. Lorsque des définitions existent, elles diffèrent d'un pays à l'autre. Dans ce contexte, il est difficile de déterminer si les critères de qualité énoncés dans la recommandation du Conseil de 2014 sont effectivement appliqués par les employeurs dans tous les États membres.

80 La nécessité d'indemniser les stagiaires est le point d'achoppement lorsqu'il s'agit de déterminer les caractéristiques essentielles d'un stage de qualité. Les employeurs sont d'avis qu'un stage est une expérience d'apprentissage et que les stagiaires ne peuvent pas être considérés comme des travailleurs. Ils font également valoir que la relation entre l'indemnisation et des stages de meilleure qualité n'est pas étayée par des éléments probants, et que l'obligation de rémunérer les stagiaires ferait peser une charge administrative accrue sur les entreprises. Dans le même temps, des représentants d'organisations syndicales et des organisations de jeunes font campagne en faveur de l'interdiction des stages non rémunérés.

81 Un tiers des stages PAMT et des stages sur le marché libre ne sont toujours pas rémunérés, tandis que pour les deux tiers restants, l'indemnisation peut s'avérer insuffisante pour couvrir les dépenses de base. C'est particulièrement problématique pour les jeunes qui doivent décliner ces stages parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers d'assurer leur subsistance pendant cette période.

82 L'UE aide les jeunes les plus défavorisés à effectuer un stage en finançant des stages PAMT dans les États membres. Elle promeut également les stages transfrontaliers grâce à ses programmes en gestion directe. Ces stages sont rémunérés. En ce qui concerne les stages proposés par les institutions de l'UE, la compensation fournie ne couvre pas toujours le coût de la vie de base sur le lieu d'affectation. Par conséquent, ces stages ne sont pas abordables pour tous les jeunes de l'UE.

83 Si l'UE fournit des fonds considérables pour soutenir les stages, les montants exacts ne peuvent pas être déterminés car cette catégorie de dépenses ne fait pas l'objet d'un suivi spécifique pour la plupart des programmes. En conséquence, les effets du financement de l'UE ne peuvent pas être évalués, et il est donc difficile d'établir ce qui a été réalisé.

84 Enfin, nous avons mis au jour, en matière de stages, les défis et perspectives ci-après, qui pourraient être pris en considération lors de la prochaine révision de la recommandation du Conseil de 2014:

- les définitions du stage sont variables, et le concept manque globalement de clarté;
- le nombre de données fiables concernant les stages est limité, ce qui empêche l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles;
- l'application de la recommandation du Conseil de 2014 relative à la qualité des stages dans les États membres est incohérente;
- les possibilités de stage et leur accessibilité varient en fonction du milieu social des jeunes concernés.

Le présent document d'analyse a été adopté par la Chambre II, présidée par Annemie Turtelboom, Membre de la Cour des comptes, à Luxembourg en sa réunion du 13 décembre 2023.

Par la Cour des comptes

Tony Murphy
Président

Annexes

Annexe I – Collecte des données utilisées pour l'analyse

Enquêtes Eurobaromètre

Pour illustrer les tendances générales aux fins de notre analyse, nous avons utilisé les données de deux enquêtes Eurobaromètre sur les stages. Les enquêtes Eurobaromètre Flash sont des enquêtes thématiques ponctuelles, qui sont réalisées dans un court laps de temps sur un large éventail de sujets spécifiques en rapport avec les activités des institutions européennes. Elles se caractérisent par le recours à des entretiens téléphoniques ou en ligne.

Deux enquêtes Eurobaromètre Flash ont porté sur les stages: [Eurobaromètre Flash 378/2013](#): l'expérience des stages dans l'UE, et [Eurobaromètre Flash 523/2023](#) concernant l'intégration des jeunes sur le marché du travail, notamment en lien avec les stages.

Les enquêtes Eurobaromètre ne sont pas statistiquement représentatives. La comparaison des données de 2023 avec celles de 2013 permet de dégager des tendances. Toutefois, ces comparaisons doivent être interprétées avec prudence, parce que les méthodes d'enquête et les questionnaires utilisés sont différents. En outre, les moyennes de l'UE calculées pour 2013 incluent le Royaume-Uni et excluent la Croatie.

L'enquête Eurofound

L'édition 2023 de l'enquête *Living and Working in the EU and Neighbouring Countries* a été réalisée par Eurofound. L'enquête a été réalisée en ligne auprès des membres du panel d'enquête d'Eurofound, ainsi qu'auprès de répondants recrutés par l'intermédiaire de publicités et de publications sur les médias sociaux. Les données présentées concernent 2 666 répondants âgés de 16 à 35 ans. Elles ont été pondérées en fonction de l'âge et du sexe, du niveau d'éducation et du statut professionnel, sur la base de l'enquête de l'UE sur les forces de travail et des estimations démographiques d'Eurostat, afin d'assurer la représentativité des données cibles.

À la demande de la Cour, l'édition 2023 comportait des questions spécifiques relatives aux stages. Il a notamment été demandé aux répondants de préciser:

- s'ils avaient participé à un stage/apprentissage et, le cas échéant, à combien;
- s'ils étaient satisfaits du support d'apprentissage;

- o dans quelle mesure l'expérience leur avait permis d'améliorer leurs compétences;
- o s'ils avaient eu un contrat écrit;
- o s'ils avaient bénéficié d'une compensation et, le cas échéant, de quel type (salaire, logement, transport, nourriture, autre);
- o s'ils avaient bénéficié d'une protection sociale et, le cas échéant, de quel type (assurance maladie, assurance accident, cotisation à un régime de retraite, autre);
- o si un emploi leur avait été proposé à la suite du stage;
- o s'ils avaient refusé le stage parce qu'il n'était pas rémunéré.

Eurofound a fourni à la Cour des comptes une analyse des résultats en juillet 2023.

Enquête sur les forces de travail de l'UE (Eurostat)

L'enquête sur les forces de travail de l'UE (EFT), la plus grande enquête européenne par sondage réalisée auprès des ménages, fournit des résultats trimestriels et annuels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, ainsi que sur les personnes qui ne font pas partie de la population active. La collecte de données intitulée «[Personnes ayant commencé récemment leur nouvel emploi par sexe et groupe d'âge](#)» fournit des informations trimestrielles sur l'entrée sur le marché du travail pour toutes les tranches d'âge.

Selon l'EFT, entre juillet 2022 et juin 2023, 19,6 millions de jeunes (âgés de 18 à 35 ans) de l'EU-27 occupaient leur emploi depuis trois mois au plus. Sachant qu'à la [question n° 3 de l'Eurobaromètre 2023](#) (Dans quelle catégorie rangeriez-vous votre première expérience de travail?), 19 % des personnes interrogées ont répondu que leur première expérience professionnelle était un stage, nous estimons possible que quelque 3,7 millions de jeunes (= 19,6 millions x 19 %) effectuent chaque année un stage qui constitue leur première expérience du monde du travail.

Il convient de noter que ce chiffre ne vise qu'à fournir une estimation approximative, étant donné qu'il repose sur deux sources différentes et que l'Eurobaromètre n'a pas de taux de réponse garanti.

Enquête de la Cour des comptes européenne sur les stages auprès des autorités de gestion du FSE

Le 8 mai 2023, la Cour des comptes européenne a lancé une enquête auprès des autorités de gestion des programmes du FSE sur la plateforme d'enquête «EU survey».

L'objectif de l'enquête était d'obtenir davantage d'informations sur la manière dont les programmes abordaient les stages dans les États membres.

Notre enquête comprenait deux blocs distincts couvrant les deux périodes concernées (2014-2020 et 2021-2027) et avait pour objectif de recueillir des informations sur les priorités spécifiques et le financement des stages: l'existence de programmes/appels/mesures spécifiques, les projets, les montants alloués et les dépenses réelles. Nous avons également posé des questions sur les réalisations, c'est-à-dire le nombre de stagiaires soutenus dans le cadre des projets.

Pour la période 2014-2020, nous avons sélectionné 76 programmes sur la base du soutien prévu pour l'intégration des jeunes sur le marché du travail (domaine d'intervention 103) ainsi que six autres programmes sur la base d'une analyse de leur description.

La Cour a reçu des réponses de 33 autorités de gestion dans 18 États membres, qui ont mis en œuvre un total de 43 programmes pour la période 2014-2020 et de 34 programmes pour la période 2021-2027.

Au cours de la période 2014-2020, sur les 43 programmes concernés, 29 faisaient référence aux stages dans leur description, tandis que des appels spécifiques concernant des stages avaient été publiés pour 21 programmes et que des contrats relatifs à des stages avaient été passés pour 22 programmes.

Au cours de la période 2021-2027, sur les 34 programmes pour lesquels nous avons reçu des informations, 21 faisaient référence à des stages dans leurs textes, 19 avaient prévu des appels spécifiques et 15 avaient financé des projets en lien avec des stages. La *figure 13* fournit de plus amples informations sur les résultats de l'enquête.

Figure 13 – Programmes FSE/IEJ (période 2014-2020) et programmes FSE + (période 2021-2027) avec une composante «stages», sur la base des réponses à l'enquête de la Cour des comptes européenne)

État membre	Référence aux stages dans le PO	Appels/programmes/ mesures en faveur des stages		Soutien de projets en faveur des stages	
		2014-2020	2021-2027	2014-2020	2021-2027
Belgique	● ◆	●	◆	●	◆
Bulgarie	● ◆	●	◆	●	◆
Tchéquie	● ◆	●	◆	●	◆
Danemark	● ◆	●	◆	●	◆
Irlande	● ◆	●	◆	●	◆
Chypre	● ◆	●	◆	●	◆
Lettonie	● ◆	●	◆	●	◆
Luxembourg	● ◆	●	◆	●	◆
Malte	● ◆	●	◆	●	◆
Pays-Bas	● ◆	●	◆	●	◆
Autriche	● ◆	●	◆	●	◆
Slovénie	● ◆	●	◆	●	◆
Finlande	● ◆	●	◆	●	◆
Allemagne	● ◆	●	◆	●	◆
France	● ◆	●	◆	●	◆
Portugal	● ◆	●	◆	●	◆
Croatie	● ◆	●	◆	●	◆
Italie	● ◆	●	◆	●	◆
STAGES ABORDÉS EN PARTIE					
Allemagne (5)					
2014-2020	3 sur 5	4 sur 5	4 sur 5	4 sur 5	4 sur 5
2021-2027	2 sur 5	2 sur 5	2 sur 5	2 sur 5	2 sur 5
France (17)					
2014-2020	10 sur 17	4 sur 17	5 sur 17	5 sur 17	5 sur 17
France (9)					
2021-2027	4 sur 9	4 sur 9	2 sur 9	2 sur 9	2 sur 9
Portugal (2)					
2014-2020			1 sur 2	1 sur 2	1 sur 2
2021-2027		1 sur 2	1 sur 2	1 sur 2	1 sur 2
Croatie (2)					
2014-2020	1 sur 2	1 sur 2			
2021-2027				1 sur 2	1 sur 2
Italie (4)					
2014-2020	3 sur 4			2 sur 4	2 sur 4
2021-2027				2 sur 4	2 sur 4

Remarque: Le nombre de programmes est indiqué entre parenthèses. En ce qui concerne la France, nous avons reçu des informations concernant 17 programmes de la période 2014-2020 et 9 programmes de la période 2021-2027.

Source: Cour des comptes européenne.

Annexe II – Programmes de stages dans les institutions et organes de l'UE

Les décisions relatives aux programmes de stages dans les institutions et organes de l'UE couverts par notre analyse sont les suivantes:

Parlement européen

- Règles internes relatives aux stages au secrétariat général du parlement européen
- Réglementation relative aux stagiaires des députés – Décision du bureau du 10 décembre 2018

Conseil de l'UE/Conseil européen

- Décision n° 57/22 de la secrétaire générale du Conseil relative aux dispositions régissant les stages effectués au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

- Décision de la Commission du 2.3.2005 – C(2005)458

Cour de justice de l'Union européenne

- Décision du Comité administratif de la Cour de justice de l'Union européenne, du 29 novembre 2021

Cour des comptes européenne

- Décision n° 25-2023 régissant l'emploi des stagiaires en formation à la Cour des comptes européenne

Comité des régions

- CoR DECS/188/2022 – *Decision on the rules governing traineeship schemes*

Comité économique et social européen

- Décision n° 166/23 A portant dispositions relatives aux stages au sein du Comité économique et social européen

Calcul du coût de la vie – Point 72

Le calcul du coût de la vie pour les stagiaires à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg a été fondé sur l'ensemble de données d'Eurostat «[Parités de pouvoirs d'achats \(PPA\) et indices comparatifs au niveau des prix des agrégats du SEC 2010](#)» [PRC_PPP_IND__stom_6963659].

Nous avons appliqué l'indicateur «Dépenses nominales par habitant (en euros)», qui quantifie, dans différentes catégories de coûts, les montants nécessaires pour vivre. Nous nous sommes strictement limités à un petit nombre d'éléments de coût associés à une vie modeste, à savoir:

- 1) produits alimentaires et boissons non alcoolisées;
- 2) articles d'habillement et chaussures;
- 3) logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles;
- 4) santé;
- 5) transports;
- 6) communication.

Le montant total (annuel) de ces éléments divisé par 12 a permis de déterminer les montants mensuels pour les trois villes concernées: 1 445 euros pour Bruxelles, 2 116 euros pour Luxembourg et 1 339 euros pour Strasbourg.

Sigles, acronymes et abréviations

Bac Pro: baccalauréat professionnel

BCE: Banque centrale européenne

CES: corps européen de solidarité

DG: direction générale

EaSI: Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale

EURES: réseau des services européens de l'emploi

Eurofound: Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

FEDER: Fonds européen de développement régional

FRR: facilité pour la reprise et la résilience

FSE: Fonds social européen

FSE+: Fonds social européen plus

IEJ: initiative pour l'emploi des jeunes

NEET: personne ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation

OIT: Organisation internationale du travail

PAMT: politique active du marché du travail

PO: programme opérationnel

TFUE: traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

TPEE: Ton premier emploi EURES

Glossaire

Apprentissage: programme devant permettre d'apprendre un métier ou une profession en combinant des formations sur le tas et des formations en classe.

Autorité de gestion: autorité (publique ou privée) nationale, régionale ou locale désignée par un État membre pour gérer un programme financé par l'UE.

Corps européen de solidarité: initiative de l'UE permettant aux jeunes de faire du bénévolat ou de travailler dans le cadre de projets qui profitent à des communautés dans leur propre pays ou à l'étranger.

Erasmus+: programme de l'Union européenne destiné à soutenir l'éducation, la formation, la jeunesse et les sports en Europe, pour l'essentiel en offrant à des étudiants de l'enseignement supérieur, à des élèves de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi qu'à d'autres jeunes la possibilité d'étudier, d'apprendre et d'acquérir de l'expérience professionnelle à l'étranger.

EURES: réseau des services de l'emploi dans l'UE et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, conçu pour faciliter la libre circulation des travailleurs.

Facilité pour la reprise et la résilience: mécanisme de soutien financier de l'UE visant à atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19 et à stimuler la reprise, tout en répondant aux défis d'un avenir plus écologique et plus numérique.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail: agence de l'UE qui fournit des informations, des conseils et une expertise dans le domaine de la politique sociale de l'Union sur la base d'informations, de recherches et d'analyses comparatives.

Fonds de la politique de cohésion: les quatre Fonds de l'UE destinés à soutenir la cohésion économique, sociale et territoriale partout dans l'UE durant la période 2021-2027, à savoir le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus, le Fonds de cohésion et le Fonds pour une transition juste.

Fonds européen de développement régional: Fonds de l'UE destiné à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union en finançant des investissements visant à réduire les déséquilibres entre les régions.

Fonds social européen: Fonds de l'UE destiné à créer des possibilités de formation et des perspectives d'emploi ainsi qu'à améliorer la situation des personnes exposées au risque de pauvreté. Remplacé par le Fonds social européen plus.

Garantie pour la jeunesse: dispositif de l'UE dans le cadre duquel les jeunes se voient proposer des possibilités d'emploi ou de formation professionnelle dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie du système d'enseignement formel.

Gestion directe: gestion d'un Fonds ou d'un programme de l'UE assurée par la seule Commission. S'oppose à la gestion partagée ou à la gestion indirecte.

Initiative pour l'emploi des jeunes: programme de l'UE visant à aider les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation dans les régions où le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %.

Petites et moyennes entreprises: entreprises et autres organisations ainsi qualifiées en raison de leur taille, sur la base du nombre d'employés et de certains critères financiers. Sont considérées comme «petites» les entreprises qui occupent moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros. Sont considérées comme «moyennes» les entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros.

Plan national pour la reprise et la résilience: document établissant les réformes et les investissements prévus par un État membre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale: programme de l'UE qui a permis de soutenir la mise en œuvre des objectifs en matière d'emploi et de protection/d'inclusion sociale, fixés dans la stratégie Europe 2020.

Programme opérationnel: cadre pour la mise en œuvre des projets financés par l'UE pour une période donnée, qui tient compte des priorités et des objectifs fixés dans les accords de partenariat conclus entre la Commission et les différents États membres.

Recommandation du Conseil: document non contraignant par lequel l'UE cherche à atteindre certains objectifs sans imposer de cadre juridique obligatoire.

Socle européen des droits sociaux: cadre de l'UE définissant 20 principes dans les domaines de l'égalité des chances et de l'accès à l'emploi, des conditions de travail équitables, ainsi que de la protection et de l'inclusion sociales.

Équipe de la Cour des comptes européenne

Le présent document d'analyse relatif aux actions de l'UE en faveur des stages pour les jeunes a été adopté par la Chambre II (Investissements en faveur de la cohésion, de la croissance et de l'inclusion), présidée par Annemie Turtelboom, Membre de la Cour. L'analyse a été effectuée sous la responsabilité d'Eva Lindström, Membre de la Cour, assistée de: Kristina Maksinen, cheffe de cabinet, et Johan Stalhammar, attaché de cabinet; Elena Graziuso, assistante politique, Maria Eulàlia Reverté i Casas, manager principale; Agota Krenusz, cheffe de mission; Fernando Pascual Gil et Manja Ernst, auditeurs. L'assistance graphique a été apportée par Agnese Balode. L'assistance linguistique a été fournie par Laura McMillan.



Eva Lindström



Kristina Maksinen



Johan Stalhammar



Elena Graziuso



Maria Eulàlia
Reverté i Casas



Agota Krenusz



Fernando Pascual Gil



Manja Ernst



Agnese Balode



Laura McMillan

DROITS D'AUTEUR

© Union européenne, 2024

La politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne est définie dans la [décision n° 6-2019 de la Cour des comptes européenne](#) sur la politique d'ouverture des données et la réutilisation des documents.

Sauf indication contraire (par exemple dans une déclaration distincte concernant les droits d'auteur), le contenu des documents de la Cour, qui appartient à l'UE, fait l'objet d'une [licence Creative Commons Attribution 4.0 International \(CC BY 4.0\)](#). Ainsi, en règle générale, vous pouvez en réutiliser le contenu à condition de mentionner la source et d'indiquer les modifications éventuelles que vous avez apportées. Si vous réutilisez du contenu de la Cour des comptes européenne, vous avez l'obligation de ne pas altérer le sens ou le message initial des documents. La Cour des comptes européenne ne répond pas des conséquences de la réutilisation.

Vous êtes tenu(e) d'obtenir une autorisation supplémentaire si un contenu spécifique représente des personnes physiques identifiables (par exemple sur des photos des agents de la Cour) ou comprend des travaux de tiers.

Lorsqu'une telle autorisation a été obtenue, elle annule et remplace l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.

Pour utiliser ou reproduire des contenus qui n'appartiennent pas à l'UE, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement aux titulaires des droits d'auteur.

Les logiciels ou documents couverts par les droits de propriété industrielle tels que les brevets, les marques, les modèles déposés, les logos et les noms sont exclus de la politique de réutilisation de la Cour des comptes européenne.

La famille de sites internet institutionnels de l'Union européenne relevant du domaine europa.eu fournit des liens vers des sites tiers. Étant donné que la Cour n'a aucun contrôle sur leur contenu, vous êtes invité(e) à prendre connaissance de leurs politiques respectives en matière de droits d'auteur et de protection des données.

Utilisation du logo de la Cour des comptes européenne

Le logo de la Cour des comptes européenne ne peut être utilisé sans l'accord préalable de celle-ci.

PDF	ISBN 978-92-849-1474-6	ISSN 2811-8200	doi:10.2865/361419	QJ-AN-24-001-FR-N
-----	------------------------	----------------	--------------------	-------------------

La proportion de jeunes effectuant un stage avant d'occuper un emploi à part entière a considérablement augmenté ces 10 dernières années. Selon certaines études, les stages peuvent contribuer à faciliter la transition des jeunes vers un emploi régulier. La recommandation du Conseil de 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages (en cours d'actualisation au moment de la parution du présent document) définit les caractéristiques essentielles d'un stage de bonne qualité. Notre document d'analyse offre une vue d'ensemble des actions et financements de l'UE en faveur des stages. Nous avons cerné des défis liés aux questions suivantes: les définitions du stage sont variables; le nombre de données fiables est limité, ce qui empêche l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles; l'application de la recommandation du Conseil de 2014 relative à la qualité des stages dans les États membres est incohérente; les possibilités de stage et leur accessibilité varient en fonction du milieu social des jeunes concernés.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG

Tél. +352 4398-1

Contact: eca.europa.eu/fr/contact

Site web: eca.europa.eu

Twitter: @EUAuditors



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE